

**SAC-951109**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

135<sup>e</sup> réunion du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 8 novembre 1995

17 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Tailon

Centre universitaire de Moncton

## PRÉSENCES

Richard Barry, professeur	CUSLM	Marielle Préfontaine, directrice générale	
Éliane Befekadu, professeure	CUM	Éducation permanente (DGEP)	UdeM
Adrien Bérubé, directeur		Edgar Robichaud, directeur	CUSLM
Services pédagogiques (DSP)	CUSLM	Gilbert Royer, directeur	
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	Services pédagogiques (DSP)	CUS
René Blais, professeur	CUSLM	John Sichel, professeur	CUM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Chantal Thériault, étudiante	CUM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Hermel Couturier, directeur	CUM	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Léandre Desjardins, vice-recteur		Lita Villalon, directrice	CUM
Enseignement et recherche (VRER)	UdeM	Truong Vo-Van, doyen	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Francis Weil, professeur	CUM
Michel Doucet, doyen	CUM		
Pascal Dubé, étudiant	CUM	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Nassir El-Jabi, doyen	CUM	Paul-Émile Benoit, directeur	
Luc Frenette, professeur	CUSLM	Communication	CUM
Paul Grell, professeur	CUM	Rhéal Bérubé, directeur	
Serge Jolicoeur, professeur	CUM	Développement	CUM
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Armand Caron, vice-recteur (VRCUS)	CUS
Rino Lacombe, professeur	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Marcelle Laforest, directrice	CUM	Alice Guérette-Breau, présidente	
Paul Lanctôt, doyen	CUM	du Comité consultatif des femmes du CUM	
Rodrigue Landry, doyen	CUM	Fernand Landry, vice-recteur,	
Renaud S. LeBlanc, doyen	CUM	Administration et ressources	
Albert Lévesque, bibliothécaire	CUM	humaines (VRARH)	UdeM
Victorin Mallet, doyen	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	
Bertrand Marion, professeur	CUSLM	générale par intérim et secrétaire	
Shirley Paulin, étudiante	CUM	du SAC (SG)	UdeM
Louise Péronnet, professeure	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
		Ian Richmond, vice-recteur à l'enseignement	
		Université Sainte-Anne (N.-É.)	
		Viateur Viel, registraire	CUM

**EXCUSÉ-E-S:** Corine Auger, Julie Corriveau, Guylaine Dugas, Linda Lequin et Jean-Bernard Robichaud

**ABSENT-E-S:** Normand Carrier

**Le 8 novembre 1995**

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-950824 ET SAC-950915 .....	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-950824.....	6
	7.1 (11.2) Implications pour la Charte .....	6
	7.2 (13) Rapports annuels : recommandations du CUSLM .....	6
	7.3 (8.7) Exigences minimales.....	11
8.	AJOURNEMENT .....	12

**Le 9 novembre 1995**

9.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	14
10.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-951019 .....	14
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-951019.....	14
	11.1 Physique.....	14
	11.2 Art dramatique.....	17
	11.3 Priorités au sein des programmes existants.....	23
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-950915.....	28
	12.1 FESR : information .....	28
13.	COMITÉ DE PLANIFICATION FINANCIÈRE : RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT .....	29
14.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-951019 .....	30
	14.1 Modification à la Charte.....	30
15.	RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS .....	34
16.	CALENDRIER UNIVERSITAIRE .....	37
17.	ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE .....	38
18.	AJOURNEMENT .....	40

**Le 15 novembre 1995**

19.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	42
20.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	42
21.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	42
22.	MODIFICATION À LA CHARTE : RECONSIDÉRATION.....	42
23.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	43
	23.1 Arts : cours SR.....	43
	23.2 Science infirmière .....	44
	23.3 Sciences forestières .....	44
	23.4 Génie .....	45
	23.5 Baccalauréat en loisir .....	47
24.	NOMBRE MAXIMUM DE CRÉDITS D'UN PROGRAMME .....	47
25.	CONDITIONS D'ADMISSION.....	48
26.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	51
27.	PROCHAINES RÉUNIONS .....	52
28.	CLÔTURE .....	52
	DOCUMENTS .....	53
	DOCUMENT A : Ordre du jour .....	54
	DOCUMENT B : Correspondance .....	55
	DOCUMENT C : Points à considérer lors de l'étude d'une modification éventuelle à la Charte.....	71
	DOCUMENT D : Recommandations du CUSLM .....	73
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-951019 .....	74
	DOCUMENT F : Comité de planification financière : projets de recommandations pour la consultation .....	88
	DOCUMENT G : Réforme du Sénat : projet de résolutions.....	96
	DOCUMENT H : Calendrier universitaire 1996-1997.....	97
	DOCUMENT I : Entente avec l'Université Sainte-Anne.....	98
	Extrait du procès-verbal SAC-930826 .....	101
	DOCUMENT J : Lettre de Maître Drapeau (1995 11 15).....	104
	DOCUMENT K : Rapport du Comité des programmes.....	106
	DOCUMENT L : Conditions d'admission.....	190

**Nota bene :** Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

- Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 17 h 10. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement aux nouveaux membres : Serge Jolicoeur, professeur au CUM; Linda Lequin, professeure au CUM, excusée pour la présente réunion; Chantal Thériault, étudiante au CUM. Il souligne la présence de Ian Richmond, vice-recteur à l'enseignement à l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse. Il mentionne que les personnes suivantes se sont excusées : Corine Auger, Julie Corriveau, Guylaine Dugas, Linda Lequin et Jean-Bernard Robichaud.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

- La SG donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

- Tout est en règle, selon la SG.

## 4. CORRESPONDANCE

(Voir le Document B, page 55)

- 4.1 Lettre de Francis Weil (1995 08 30) concernant le nombre maximum de crédits d'un programme.

Cette lettre sera traitée au point 12 de l'ordre du jour *Nombre maximum de crédits d'un programme*.

- 4.2 Lettre d'Yvon Godin, directeur de la Polyvalente Louis-Mailloux (1995 08 31) concernant les critères d'admission nouvellement établis.

Cette lettre sera traitée au point 13 de l'ordre du jour *Conditions d'admission*.

- 4.3 Lettre de Pierre Ouellette (1995 10 10) soumettant sa démission au Sénat académique.

- 4.4 Lettre du recteur Jean-Bernard Robichaud (1995 10 13) en réponse à la précédente.

- 4.5 Lettre de Paul Grell (1995 10 16) au sujet de l'assemblée spéciale du Sénat académique du 15 septembre 1995.

Cette lettre sera traitée au point 15 de l'ordre du jour (*Réforme du sénat*).

- 4.6 Lettre de Louise Péronnet (1995 10 18) concernant la réunion SAC-950915.

Cette lettre sera traitée au point 7.3 de l'ordre du jour (*FESR : information*).

- 4.7 Lettre du recteur Jean-Bernard Robichaud à Priscille Massé (1995 10 18) en réponse à sa lettre de démission.

- 4.8 Lettre de Thomas Richard, directeur du Département de physique, (1995 11 06) concernant la proposition d'éliminer les cours de physique dans les programmes de génie.

Cette lettre sera traitée à la rubrique 11 de l'ordre du jour (*Rapport du Comité des programmes*).

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR





donne une formation de deux ans et demi. Cette école est située sur le campus du CUSLM et, dans l'esprit des gens, elle fait déjà partie intégrante de la constituante. Avec l'entente qu'on a commencé à étudier l'an dernier, nous pouvons embaucher quelques enseignantes parce qu'elles ont la maîtrise. Trois ont un contrat temporaire d'une année. Je voudrais rappeler que d'après la convention collective du CUSLM, on ne peut demeurer professeur-e temporaire indéfiniment. Après un an, l'administration doit ou bien renouveler le contrat de la personne pour plus d'une année ou la placer sur la voie de la permanence. Or, pour être sur la voie de la permanence, il faut avoir le doctorat ou accepter une clause qui détermine l'échéancier conduisant au doctorat. (Nous sommes le seul centre à avoir cette exigence dans sa convention collective.) J'ai déjà présenté une étude démontrant que le CUSLM est la constituante où l'on trouve le plus grand pourcentage de doctorats. Dans le cas du nouveau baccalauréat en science infirmière, nous avons commencé avec des professeures qui ont la maîtrise seulement. Nous devons maintenant décider si nous allons les placer sur la voie de la permanence. Si oui, il faut exiger qu'elles obtiennent le doctorat. Ces filles-là voudraient qu'on leur vienne en aide pour qu'elles puissent poursuivre leurs études. Actuellement, le campus ne peut leur payer des congés d'études. Je demande donc au Sénat si l'interprétation que l'on pourrait faire de sa recommandation est flexible. Quand le Sénat a adopté le doctorat comme critère d'embauche, il avait dit aussi : *ou maîtrise avec expérience professionnelle pertinente*. Peut-on penser à donner, à celles qui ont une longue expérience, un contrat pouvant mener à la permanence? C'est une question pratique, parce que si on ne le peut pas, on perdra les personnes en place et il ne sera peut-être pas possible de trouver mieux, étant donné le petit nombre de personnes qui ont le doctorat dans cette discipline. Ceux qui me connaissent savent que ce n'est pas mon idéal. Il s'agirait d'un «one-shot deal» [un arrangement qui ne se répéterait pas].

**P : 05-SAC-951109**

Adrien Bérubé, appuyé par Rino Lacombe, propose :

*«Que, pour les besoins de l'intégration, les professeures intégrées de l'ÉFIE qui détiennent déjà la maîtrise en science infirmière et une expérience d'au moins douze années d'enseignement dans une "école diplôme" ne soient pas assujetties à la clause doctorale.»*

Trudeau : On en a discuté en dehors du Sénat. L'École réseau passe son premier test. Au printemps, l'École réseau n'existant pas, je suis allée aux entrevues à Edmundston. Effectivement, la plupart des candidates avaient la Maîtrise en science infirmière; les autres s'apprêtaient à l'obtenir. Nous avons discuté, M. Bérubé et moi, de l'obligation d'inclure la clause doctorale. Certaines sont embauchées cette année. Parmi elles, deux au moins avaient au delà de 50 ans. Investir dans des études doctorales dans ce cas, ça ne vaut pas la peine, ni pour la personne, ni pour l'institution.

L'autre point qui me préoccupe, c'est que dans une école réseau, il faut au moins des exigences identiques partout. On ne peut exiger le doctorat à Moncton et ne pas l'exiger à Edmundston. On aurait alors deux catégories de professeures, ce qui conduirait à un clivage que je ne souhaite pas. Je comprends le problème d'Edmundston. Je crains de perdre ces personnes qui sont la base de l'enseignement. Une personne de 40 ans qui a 12 ans d'ancienneté peut faire son doctorat et continuer à contribuer à l'institution. Je suis sensible au fait que tout le monde ne peut partir aux études en même temps et que les congés d'études coûtent cher. Je ne suis pas fermée à l'idée qu'il n'y ait pas de clause doctorale, mais auparavant, je voudrais qu'on envisage d'aller puiser dans le fonds de 600 000\$ prévu pour le perfectionnement dans l'entente. Si on ne peut trouver l'argent, on devra se pencher sur la question. Mais je veux d'abord qu'on fasse des démarches sérieuses pour avoir des fonds afin que ces personnes soient intégrées à part entière.

## 7.2 **(13) Rapports annuels : recommandations du CUSLM** (suite)

J'ai une deuxième préoccupation concernant le projet de l'École. Je suis consciente, et l'École l'est aussi, qu'on ne peut exiger que tout le monde ait le doctorat dans cinq ans; il faudra échelonner. On ne peut se permettre de perdre trois éléments extrêmement importants pour le développement de l'École réseau. En tant que directrice possible de l'École réseau, je voudrais qu'on ait les mêmes critères partout de façon à éviter le clivage qui rendrait difficile le développement au même rythme dans toute l'École réseau. On compte beaucoup à Moncton sur la contribution du campus pour développer l'École. Ce n'est pas une fermeture de ma part. Je suis prête à examiner les problèmes, mais je n'ai pas encore obtenu toutes les réponses que je désire avant de dire oui.

- Tran Quang: Madame Trudeau a apporté des éléments de réponse. Étant donné que la condition qu'Edmundston veut changer se trouve dans sa convention collective, pourquoi ne pas négocier pour que les contrats puissent être allongés en attendant la réponse au sujet de la possibilité d'offrir des bourses d'études et d'échelonner les dates d'obtention du doctorat? À l'interne ( professeur-e-s et administration), vous pouvez peut-être donner plus de souplesse à vos contrats. Mais je ne sais pas si c'est possible ou non.
- A. Bérubé : C'est vrai que pour modifier la condition, il faudrait faire une dérogation à la convention collective. Mais l'association des professeur-e-s est prête à le faire. Pour moi, la question ne relève pas de la convention collective, mais du Sénat. Actuellement, la demande est grande pour combler des postes en science infirmière à UNB (Saint-Jean) et dans nos trois campus. Qu'arrive-t-il quand on ne trouve personne? Doit-on assouplir la politique idéale ou refuser de donner le programme? Je prétends que dans le cas de professionnelles qui ont fait carrière ailleurs qu'à l'université, il peut être suffisant de les embaucher avec l'intention de les envoyer faire le doctorat quand les fonds sont suffisants. L'alternative est de les embaucher comme monitrices. Elles n'auraient alors jamais la permanence. Ce n'est pas l'idéal.
- Tran Quang : Entre l'idéal et l'abolition de la clause doctorale, il y a une solution mitoyenne : offrir des contrats de deux ou trois ans sans abolir la clause.
- Lanctôt : On a parlé de gens qui ont 50 ans. Il faut être prudent quand on parle d'âge dans ce contexte. La Charte des droits interdit la discrimination en raison de l'âge, du sexe, etc. Quant à la démarche d'Edmundston, je l'appuie à 100%. Nous avons chez nous des gens qui n'ont pas le doctorat, mais qui ont des talents de pédagogues incroyables. C'est au point où les étudiant-e-s envoient des lettres pour le souligner. Sans abolir la clause doctorale, qui est nécessaire, et sans oublier la recherche, il faut penser que la mission première de l'Université est l'enseignement. Nous devons trouver les meilleures personnes pour transmettre non seulement les connaissances, mais aussi les habiletés. En science infirmière, les habiletés à acquérir sont nombreuses.
- VRER : L'exigence du doctorat fait partie d'une politique qu'on administre depuis 1979. D'habitude, j'exerce une grande prudence en appliquant cette politique, qui permet d'engager une personne détenant la maîtrise et beaucoup d'expérience professionnelle. Personnellement, je prends la position qu'a expliquée Mme Trudeau. L'obligation d'obtenir le doctorat a été placée dans la politique d'embauche parce que nous étions une université en développement; elle avait pour but de bâtir le corps professoral. Certains secteurs font beaucoup d'efforts et des sacrifices énormes pour la respecter. Je ne voudrais pas qu'on tombe dans la facilité d'écartier cette clause, mais il faut mettre dans le portrait une réalité : le nombre de personnes qu'on pourrait recruter est très limité. Si on veut fonctionner en réseau, on ne peut avoir dans un centre des professeures de carrière et dans un autre des monitrices. J'ai demandé le plan d'embauche prévu : combien peuvent poursuivre des études et quand peuvent-elles le faire? Il ne me paraît pas logique de bloquer des postes pour lesquels, pendant 20 ans, il ne sera plus possible d'embaucher des professeur-e-s détenant un diplôme de troisième cycle. J'ai reçu le plan qui pourrait être réalisé. Au nom de Mme Trudeau, de M. Bérubé et de l'Université, je viens de déposer des demandes qui devraient permettre d'avoir accès au fonds de perfectionnement prévu par le gouvernement. Il semble qu'on va obtenir de l'aide. Le CUSLM pourra aider quelques personnes. Je compte sur ce fonds pour arriver à avoir une proportion équivalente de doctorats dans les centres suivant un échéancier assez rapproché : un an ou deux, trois au maximum. La demande est pour cinq personnes; j'ai confiance qu'on en obtiendra quelques-unes. Ça donnera peut-être un échéancier de doctorats respectable.
- DGEP : J'ai six raisons de voter contre cette proposition :
  - 1) Je pense qu'il y a des personnes détenant le doctorat qui font un excellent enseignement.
  - 2) Le nombre de postes étant limité, les gens qui ne sont pas assujettis à la clause doctorale seront en poste pendant cinq ans, dix ans ou plus. Ça prendra peut-être vingt ans avant que ces postes soient détenus par des personnes qui ont le doctorat.

## 7.2 **(13) Rapports annuels : recommandations du CUSLM** (suite)

- 3) Le baccalauréat en science infirmière est un programme universitaire et dans tout programme universitaire, il doit y avoir un équilibre entre la recherche et l'enseignement.
  - 4) Quand on a intégré l'École normale, on a envoyé les professeur-e-s faire des études doctorales immédiatement. Aujourd'hui, nous sommes fiers de notre Faculté des sciences de l'éducation.
  - 5) L'Université a trouvé de l'argent pour d'autres disciplines. La dernière en date est l'École de droit.
  - 6) Il s'agit d'un groupe de femmes, ce qui me touche encore plus. Je ne voudrais pas voir au procès-verbal une décision du Sénat qui dirait que les professeures de science infirmière ne sont pas assujetties à la clause doctorale.
- Lacombe : Je voterai en faveur de la proposition pour une seule raison : le contraire serait une injustice sociale envers des personnes qui ont oeuvré pendant des années dans un programme qui a été leur vie. Elles n'ont peut-être pas le goût de faire des études de doctorat à cause du petit nombre d'années qui leur restent dans l'enseignement. Il serait malheureux de les forcer à le faire. Je ne parle pas de gens de 20 ans, mais de personnes avancées en âge.
  - Befekadu : On me dit que trois personnes d'un âge inférieur à 40 ans auraient à faire des études de doctorat. Une ou deux personnes ont plus de 50 ans. Celles-là, on ne peut humainement leur demander la même chose parce qu'après avoir obtenu le diplôme, elles devraient prendre leur retraite. Il n'y aurait aucun bénéfice. J'appuie les raisons données par Mme Trudeau et le VRER. Il faut que les professeures aient la possibilité d'accéder à un statut dans la mesure où l'âge et les ressources le permettent.
  - Guérette-Breau : Je ne reviendrai pas sur le contenu; j'endosse les remarques faites par Mme Préfontaine. Je voudrais seulement faire une remarque à M. Bérubé. Dans son préambule, il a parlé de «filles». Je l'invite à parler de ces personnes comme de professeures. Je trouve regrettable qu'on utilise ce genre d'expressions. Je joue mon rôle, même si je dois m'asseoir en arrière, et je vous invite à faire attention à l'utilisation de certaines expressions. Certains propos que j'ai entendus versent dans l'âgisme et le sexisme.
  - Péronnet : Je suis d'accord avec les propos de Mme Préfontaine, quoique j'y mettrai moins d'émotion, pour une fois. On devrait traiter ces personnes cas par cas, selon l'âge, au lieu d'exiger la même chose de tout le monde. Je suis sûre que certaines seraient intéressées à poursuivre leurs études; il faudrait les y encourager sans les forcer. Je suis pour une politique de perfectionnement.
  - Boudreau-Ouellet : Je vais dans le même sens que Mme Préfontaine. Je voudrais faire remarquer que malgré ce qu'a dit M. Lanctôt, on continue de parler d'âge. C'est frustrant d'entendre de tels propos. Je suis dans la quarantaine bien avancée et je considère que je peux encore faire un doctorat... On a ici des propositions qui proviennent d'un rapport annuel. Est-ce recevable?
  - Président : Au BDS, on n'avait pas remarqué que le rapport contenait des propositions. C'est pourquoi on ne les a pas mises à l'ordre du jour du Sénat du mois d'août. M. Bérubé a demandé qu'on en traite cette fois-ci.
  - Boudreau-Ouellet : Sont-elles recevables?
  - Président : Le BDS les a considérées comme recevables puisqu'elles sont ici. Pour ma part, je les trouve recevables.
  - B. Bérubé : Légalement, le sont-elles?
  - Président : Oui.
  - Sichel : Je pensais qu'on avait établi le principe qu'au Sénat, on ne discutait pas un sujet en première instance. Je crois qu'on devrait envoyer ces propositions à un autre comité avant de les aborder ici.
  - Président : Le rapport de M. Bérubé a déjà été soumis.
  - Grell : Je souhaiterais que la proposition soit retirée. Si on doit voter, je voterai contre et j'incite les autres à en faire autant. Le Sénat a mis en place un Comité sur la promotion de la qualité académique et l'un des premiers documents que l'on y étudie porte sur la nécessité d'engager des professeur-e-s détenant le doctorat. Je trouve ennuyeux qu'on amène le sujet ici, comme ça, sans crier gare. À l'Université, même s'il y a eu du progrès, nous n'avons toujours que 40 à

## 7.2 **(13) Rapports annuels : recommandations du CUSLM** (suite)

45% des professeur-e-s qui ont le doctorat. Nous devons mener une politique très vigoureuse pour augmenter ce pourcentage. C'est extrêmement important pour la qualité de la formation. Je demande avec insistance qu'on retire la proposition et qu'on trouve une autre solution.

- Couturier : Je suis d'accord avec M. Lanctôt qu'on devrait éviter de parler d'âge. Vu les circonstances, pourquoi ne pas parler plutôt des acquis de ces personnes? On reconnaîtrait ainsi l'expérience de celles qui ont enseigné pendant 20 ou 30 ans dans le domaine. Il faudrait en discuter ailleurs qu'au Sénat. Pour des raisons humanitaires, on pourrait essayer de trouver une solution au niveau local (dans la convention collective, par exemple) pour les personnes en fin de carrière.
- Weil : J'aimerais suggérer au Sénat de se donner une certaine discipline; nous avons beaucoup de choses à discuter. J'ai entendu tous les arguments dont j'ai besoin pour voter sur la première proposition. J'ai le goût de demander le vote sur celle-là et de suggérer qu'on limite le temps de parole pour les autres propositions du rapport.
- Vo-Van : J'appuie l'intervention disant que la mission de l'Université n'est pas seulement l'enseignement, mais aussi la recherche. On est en train de parler de cas particuliers, alors que le Sénat devrait traiter de cas généraux. Je suis sensible au fait qu'il est difficile de recruter des candidat-e-s ayant le doctorat dans certaines disciplines. Il faut étudier la question cas par cas. Avec tout le respect que j'ai pour le proposeur, j'aimerais lui demander de retirer sa proposition.
- Doucet : On parle d'Edmundston. Que ferait-on d'une demande qui parviendrait de l'École de formation de Bathurst ou de celle de Moncton?
- A. Bérubé : À ma connaissance, dans les autres écoles de formation, on ne trouve pas de cas similaires; les enseignantes ont la maîtrise et une plus longue expérience professionnelle. Au sujet de la remarque de Mme Guérette-Breau, je dois faire amende honorable et dire *mea culpa*. Je ne me souviens pas d'avoir dit «filles» pour désigner les professeures, mais c'est encore pire si c'est mon subconscient qui parle. J'aimerais rappeler que durant l'Année internationale de la femme, j'ai proposé la mise sur pied d'un Comité sur la condition féminine. Je me considère comme un peu féministe... Je répète qu'habituellement, au campus d'Edmundston, on ne lésine pas quand il s'agit de la qualité de l'enseignement et de la recherche. Depuis 1980, on a embauché un seul professeur qui n'avait pas de doctorat complété ou une clause doctorale. Récemment, il a choisi de s'inscrire au doctorat. Dans un autre cas, l'ACPPU est intervenue pour nous faire retirer la clause. Il n'est pas question pour nous de faire des compromis quant à la qualité en enseignement et en recherche. Il est prévu qu'on embauche huit personnes d'ici quelques années; cinq auront le doctorat ou une clause doctorale. Il ne s'agit pas de faire un règlement pour les cas futurs. C'est «a one-shot deal» [un arrangement qui ne se répétera pas]. Je suis prêt à retirer la proposition si on nous donne la latitude nécessaire pour traiter le problème cas par cas. Mais nous sommes devant une fin de non-recevoir. C'est par respect pour l'autorité du Sénat que j'ai apporté la question ici afin qu'on la règle en pleine connaissance de cause. Je n'ai pas parlé d'âge mais du nombre d'années d'expérience professionnelle comme étant suffisant pour placer certaines personnes sur la voie de la permanence professorale. Est-ce que je peux entendre Mme Trudeau et le vice-recteur sur la possibilité de faire du cas par cas?
- Trudeau : Je suis prête à aider M. Bérubé pour qu'il retire sa proposition. Je croyais que dans mon intervention du début, il y avait énormément de souplesse. Parler des arguments en cause, de l'étalement des départs aux études et de la possibilité que certaines n'aient pas une carrière assez longue pour justifier l'exigence du doctorat, ce n'est pas opposer une fin de non-recevoir. À l'École, on dit : «À ce moment-ci, on n'a pas tous les éléments de réponse nécessaires». Il se peut qu'à la fin on dise : «Ce n'est pas possible de maintenir l'exigence». Mais je veux m'assurer auparavant que c'est impossible. On va faire du cas par cas; on va essayer de prendre les décisions les plus justes. Soyez assurés qu'il y aura de la collaboration de la part de l'École. Je souligne que le VRER nous a beaucoup aidés dans ce domaine.
- VRER : J'ai demandé un plan d'étalement; je l'ai reçu. Il va nous aider à appliquer le cas par cas. J'ai déposé des demandes d'appui financier. Il faut connaître toutes les causes (financières et autres). Ma conclusion : le cas par cas est possible.
- A. Bérubé : Dans ce contexte-là, je retire ma proposition.
- L'appuyeur est d'accord.

## 7.2 **(13) Rapports annuels : recommandations du CUSLM** (suite)

- A. Bérubé : Certaines propositions du rapport sont maintenant désuètes : sur la 4<sup>e</sup> (concernant la FESR), on a déjà agi. Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> (touchant le français) devraient être discutées au Sénat quand on abordera la réforme CREFO. La 3<sup>e</sup> (création d'une concentration thématique) pourrait être traitée à un autre niveau : au Comité des programmes, de préférence, si celui-ci accepte. Dans la 2e, j'ai voulu faire ressortir l'objectif 6.1.1 du plan stratégique qui prévoyait le développement d'un B.A. multidisciplinaire. Je ne sais pas comment réactiver cet objectif qui semble remis aux calendes grecques. La seule qui reste à discuter, c'est la 7<sup>e</sup> : une nouvelle grille horaire pour les trois campus. Dans le contexte de l'École réseau et du développement des nouvelles technologies, il faut pouvoir donner le même examen en même temps. D'autre part, je décèle toutes sortes de façons d'améliorer la grille actuelle. J'ai essayé sans succès de faire faire des changements. Je me suis dit que si c'était le Sénat qui demandait au registraire de le faire... Est-ce seulement à Edmundston que se vit le problème? J'ai le sentiment que c'est un problème urgent. Personne ne semble prendre de leadership dans cette question.
- VRER : Pour ce qui est du B.A. multidisciplinaire, nous accusons du retard. L'objectif n'est cependant pas perdu. Nous avons essayé de compléter l'évaluation du B.A. libre, mais il y a eu du retard, entre autres à cause du changement de doyen. Quant à la grille horaire, j'ai pris connaissance de la situation cet été. J'ai eu une première discussion avec le registraire. Il sera possible d'y travailler dès que d'autres affaires urgentes auront été réglées.
- A. Bérubé : Dans le contexte de la réforme du Sénat, il faudrait trouver un mécanisme qui permettrait de déposer des propositions. Je déteste me faire dire, sur une base légaliste, qu'une proposition n'est pas recevable.
- DGEP : La proposition sur le B.A. multidisciplinaire pourrait être discutée au Comité des programmes. Un des problèmes est le nombre de mineures. Les mineures ont entre 24 et 30 crédits. C'est un problème de structure sur lequel le Sénat pourrait obtenir l'avis du CPR avant d'en discuter. Au sujet de la 7e proposition, c'est une occasion de penser aussi à l'Éducation permanente afin de l'inclure dans la grille horaire. Pour échanger des cours, il faut une grille semblable pour les trois constituantes. Petit à petit, on cherche à atteindre l'objectif dont on a discuté voilà deux ou trois ans. Une bonne discussion avec la RDD et les DEP pourrait amener un projet commun.

## 7.3 **(8.7) Exigences minimales**

- Francis Weil, qui a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour, attire l'attention des membres sur les pages 15 et 16 du procès-verbal. Il dit comprendre que le BDS n'ait pas fait mettre ce point dans les affaires découlant puisqu'il n'y avait pas de proposition, mais il fait remarquer que les propos rapportés montrent que plusieurs personnes font part d'un problème qui demande une étude.
- Weil : Étant donné que le problème soulevé semble avoir suffisamment sensibilisé le Sénat pour l'amener à voter contre la proposition, je demande que d'ici mai 96, le BDS nous apporte le résultat d'une étude faite sur le sujet par l'association des vice-doyens et vice-doyennes.
- Viel : Étant donné que la proposition émanait du CPR, il serait plus approprié de demander que ce soit ce comité qui réexamine la question ou qui soumette une autre proposition au Sénat.
- VRER : M. Weil exprime un vœu dont il est approprié de tenir compte. Le sujet est venu au Sénat par le biais du CPR parce qu'il traitait d'un règlement académique. Dans l'exécution, je suis d'accord avec M. Weil et M. Viel.
- Président : Le BDS prendra les mesures appropriées. Je suggère qu'on aborde le point suivant mais qu'à 9 h, on suspende la séance.
- Frenette : Je suis venu d'Edmundston. Demain, à 5 h je dois partir; j'ai un engagement vendredi. J'aimerais qu'on pense à nous qui devons faire cinq ou six heures de voyage pour venir ici et pour nous en retourner. Je propose qu'on continue jusqu'à 10 h.
- Doucet : Je suis prêt à respecter M. Frenette, mais je suis en réunion dans cette salle depuis 9 h ce matin. La réunion du CPR s'est même poursuivie durant l'heure du midi. Je suis vidé.
- Befekadu : On pourrait commencer à 8 h demain matin.

### 7.3 **(8.7) Exigences minimales** (suite)

- LeBlanc : C'était prévu qu'on terminerait à 9 h.
- Président : Normalement, les heures prévues doivent être respectées. On ajourne donc jusqu'à 9 h demain.

**Nota bene** : La rubrique *Affaires découlant des procès-verbaux* se poursuit à la page 28 *Affaires découlant du procès-verbal SAC-950915*.

## 8. **AJOURNEMENT**

La séance est levée à 21 heures.

**Le 9 novembre 1995**

**PRÉSENCES**

Richard Barry, professeur	CUSLM	Gilbert Royer, directeur	
Éliane Befekadu, professeure	CUM	Services pédagogiques (DSP)	CUS
Adrien Bérubé, directeur		John Sichel, professeur	CUM
Services pédagogiques (DSP)	CUSLM	Chantal Thériault, étudiante	CUM
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
René Blais, professeur	CUSLM	Michèle Trudeau, directrice	CUM
Andréa Boudreau-Ouellet, professeure	CUM	Lita Villalon, directrice	CUM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Truong Vo-Van, doyen	CUM
Hermel Couturier, directeur	CUM	Francis Weil, professeur	CUM
Léandre Desjardins, vice-recteur			
Enseignement et recherche (VRER)	UdeM		
Lionel Dionne, professeur	CUS	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Michel Doucet, doyen	CUM	Paul-Émile Benoit, directeur	
Pascal Dubé, étudiant	CUM	Communication	CUM
Nassir El-Jabi, doyen	CUM	Rhéal Bérubé, directeur	
Luc Frenette, professeur	CUSLM	Développement	CUM
Paul Grell, professeur	CUM	Armand Caron, vice-recteur(VRCUS)	CUS
Serge Jolicoeur, professeur	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Lorraine Julien, bibliothécaire	CUM	Alice Guérette-Breau, présidente	
Rino Lacombe, professeur	CUM	du Comité consultatif des femmes du CUM	
Marcelle Laforest, directrice	CUM	Fernand Landry, vice-recteur	
Paul Lanctôt, doyen	CUM	Administration et ressources	
Rodrigue Landry, doyen	CUM	humaines (VRARH)	UdeM
Renaud S. LeBlanc, doyen	CUM	Léonard J. LeBlanc, président	
Albert Lévesque, bibliothécaire	CUM	Comité de planification financière	Rubrique 13
Victorin Mallet, doyen	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire	
Bertrand Marion, professeur	CUSLM	générale par intérim et secrétaire	
Shirley Paulin, étudiante	CUM	du SAC (SG)	UdeM
Louise Péronnet, professeure	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Marielle Préfontaine, directrice générale		Clarence Poirier, directeur	
Éducation permanente (DGEP)	UdeM	Département d'art dramatique	Rubrique 11.2
Edgar Robichaud, directeur	CUSLM	Thomas Richard, directeur	
Jean-Bernard Robichaud, recteur		Département de physique	Rubrique 11.1
et président du Sénat	UdeM	Ian Richmond, vice-recteur à l'enseignement	
		Université Sainte-Anne (N.-É.)	
		Viateur Viel, registraire	CUM

**EXCUSÉ-E-S:** Corine Auger, Julie Corriveau, Guylaine Dugas et Linda Lequin

**ABSENT-E-S:** Normand Carrier

## 9. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

- Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 06. Il rappelle que selon ce qui a été convenu la veille en adoptant l'ordre du jour, les points 9 (Rapport du CCJ- 951019) et 10 (Affaires découlant du procès-verbal du CCJ- 951019) seront abordés immédiatement à l'exception de la partie du procès-verbal qui traite de la Charte (le point 6). Il annonce que le BDS a invité Thomas Richard et Clarence Poirier, respectivement directeur du Département de physique et directeur du Département d'art dramatique, pour la discussion portant sur l'évaluation des programmes de leur département.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-951019 (Voir le Document E, page 74)

**R : 06-SAC-951109**

Lionel Dionne, appuyé par Michel Doucet, propose :

*« Que le procès-verbal CCJ-951019 soit reçu. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

- Jolicoeur : Il y a une erreur dans le résumé du rapport de l'évaluateur. On dit : *En ce qui a trait aux objectifs se rapportant à la langue seconde et aux diverses formes d'expression artistique, l'environnement approprié pour faciliter ces apprentissages, dit-il, ne semble pas exister au CUM.* [p. 3 du p.v. du CCJ 951019 et p. 65 du document vert intitulé Réévaluation des programmes de physique]. Dans son rapport, p. 51-52 du document, l'évaluateur n'indique pas que l'environnement n'est pas là dans le cas des diverses formes d'expression artistique. Plusieurs départements contribuent à l'atteinte de cet objectif. Il est difficile de laisser passer cette phrase, surtout parce qu'elle ne reflète pas ce qu'a dit l'évaluateur.

## 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-951019

### 11.1 Physique

- Le VRER rappelle que les documents d'évaluation de programme sont tous préparés de façon analogue : on peut y trouver tout ce qu'il y a eu comme documentation depuis le début du processus d'évaluation; les dernières pages comprennent les avis préparés par son bureau et discutés au CCJ. Il souligne que le procès-verbal du CCJ reproduit le texte des pages du rapport rédigées par son bureau. Il ajoute qu'on en arrive à la fin d'un premier cycle d'évaluation des programmes.

**R : 07-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Andréa Boudreau-Ouellet, propose :

*« Que le Département poursuive la modernisation de ses cours en tenant compte de ses ressources disponibles;*

*Que la Faculté des sciences :*

- *prépare un plan d'embauche et de "réaffectation" de ses ressources humaines en tenant compte du nombre total de postes alloués à la Faculté (professeur-e-s, personnel administratif et personnel de soutien) et du scénario de modernisation des cours de physique;*

### 11.1 **Physique** (suite)

- *établit un plan d'amélioration de ses espaces (laboratoires et salles de classe) en tenant compte des besoins en enseignement de la physique;*
  - *revoit ses programmes de physique pour qu'ils répondent à la norme visée par le Sénat académique en termes du total de crédits de cours;*
  - *se donne des stratégies pour assurer un équilibre homme/femme du corps professoral dans le Département de physique.»*
- ° Le VRER présente le document Réévaluation des programmes de physique.
- VRER : Comme les programmes de physique fonctionnent relativement bien, l'évaluateur a fait des louanges et a formulé de nombreux commentaires positifs. Il signale cependant un certain nombre d'améliorations à apporter, par exemple : moderniser le programme et renforcer les ressources de la bibliothèque. Son commentaire au sujet des ressources recoupe celui que nous ont fait les autres évaluateurs. Parfois, ils nous disent qu'elles sont insuffisantes, parfois qu'elles sont minimales. Dans ce cas-ci, elles sont «au ras du sol». Tout compte fait, il ne faut pas se placer devant des propositions qui «chambarderaient» tout le programme. La voie à suivre est d'améliorer des choses *ad hoc* sans changer tout ce qui se fait.
  - Grell : Je voudrais que la remarque de M. Jolicoeur soit intégrée au rapport même; en effet, la phrase du VRER ne reflète ni la réalité ni le rapport de l'évaluateur. Je voudrais profiter de la présence du directeur pour le remercier de la qualité de cette évaluation et de ce rapport. Concernant les ressources professorales, bien sûr, à la page 47, on dit qu'elles sont au niveau minimal. Mais quand on lit plus loin, il y a moyen d'interpréter les choses différemment. On voit que l'évaluateur insiste sur l'ajout d'un poste. J'interprète qu'il faut que l'Université renforce tout de suite le corps professoral pour maintenir la qualité qui existe. L'évaluateur insiste beaucoup sur la très grande rareté des ressources pour faire de la recherche. Un minimum de 9 crédits lui semble normal, alors que dans ce département, on en est loin.
  - Julien : À la page 48, l'évaluateur parle des ressources de la bibliothèque. Il dit que «le nombre de livres en physique est un peu faible et pourrait être renforcé». Pourrait-on demander qu'on ajoute aux recommandations du VRER : «que le nombre de livres de physique soit augmenté»?
  - El-Jabi : Dans le cas de l'évaluation des programmes de sciences, les évaluateurs ont demandé l'opinion des facultés et écoles qui recevaient des cours de service. L'École de génie reçoit des cours de service du Département de physique, mais on ne nous a jamais demandé notre avis durant cette évaluation.
  - Weil : J'aurais souhaité que la proposition fasse plus spécifiquement référence aux recommandations faites par l'évaluateur. Celles-ci devraient être regardées de façon sérieuse. Je suis mal à l'aise avec la proposition. Elle fait mention de certaines recommandations de l'évaluateur alors que d'autres ne sont pas mentionnées. De plus, une partie est un peu ambiguë : «*Que la Faculté des sciences revoie ses programmes de physique pour qu'ils répondent à la norme visée par le Sénat académique en termes du total de crédits de cours*». L'évaluateur a fait une recommandation très précise concernant le nombre total de crédits. À la page 45, sa recommandation no 1 se lit : *Que le nouveau programme de 132 crédits proposé par le Département de physique et la Faculté des sciences soit accepté par l'Université de Moncton, car il présente un compromis acceptable pour l'atteinte d'un niveau de formation adéquat en physique pour la spécialisation*. Si on veut prendre le travail de l'évaluateur au sérieux, on devrait accepter cette recommandation. Je vous avouerai que je ne sais pas ce qu'est la norme visée : 126 crédits? 132 crédits? Parce que, dans mon esprit, il y a de l'ambiguïté et un manque de respect envers les recommandations de l'évaluateur, je voterai contre la proposition.

### 11.1 **Physique** (suite)

- DGEP : Je suis d'accord avec M. Weil pour que les recommandations de l'évaluateur soient prises au sérieux. Mais l'évaluateur ne fait pas de recommandations au Sénat; il donne un avis, qui doit être considéré comme tel. On en tient compte, tout comme de l'avis du Conseil de la Faculté. Il ne faudrait pas considérer le rapport de l'évaluateur comme la vérité absolue et le seul avis sur lequel se baser. Pour ce qui est du nombre de crédits, à la page 57, l'évaluateur dit : *Ainsi, le nombre total de crédits pourrait être de 128 crédits, bien proche du 126 visé.* C'est différent de ce que M. Weil a lu. C'est jamais noir ou blanc. Je souhaite qu'on puisse garder des nuances et adapter les recommandations au contexte.
- R. Landry : J'aimerais comprendre le sens de «plan d'embauche et de réaffectation». Faut-il déshabiller Paul pour habiller Pierre? Le sens de la proposition n'est pas clair. La Faculté devra-t-elle répondre aux besoins du Département de physique sans recevoir des ressources additionnelles?
- VRER : Il est évident que le plan d'embauche a pour but de montrer comment faire la réaffectation et, si on ajoute une personne, déterminer quel type de personne ce sera. Tout à l'heure, dans les affaires découlant du procès-verbal du CCJ, on discutera des premiers pas d'une méthode pour distribuer les ressources. Il faudra situer la physique dans un des secteurs où l'Université va demeurer impliquée. L'Université ne choisit pas de faire un programme dans une discipline isolée mais dans un secteur où se donnent d'autres programmes. La résolution tient compte de ce fait. Nous n'avons pas encore développé beaucoup de mécanismes pour attribuer les ressources. Nous avons un Comité de budget qui prépare des paramètres et les soumet au Conseil des gouverneurs en vue de la préparation du budget.
- R. Landry : La proposition porte donc sur la nécessité de faire un plan et non sur les ressources.
- Vo-Van : Je fais mon intervention à titre de physicien. Nous avons étudié le nombre de crédits affectés au programme. Une étude faite à la grandeur du pays nous porte à conclure que 132 crédits sont nécessaires. Dans la recommandation no 1, p. 45, l'évaluateur dit clairement, dans le cadre actuel : «Que le nouveau programme de 132 crédits soit accepté». En ce qui concerne les ressources, dans le cas où le Département aurait un professeur-e additionnel, on pourrait assurer une formation plus intensive des physiciens. J'aimerais qu'il y ait beaucoup plus de flexibilité afin de nous permettre de répondre aux besoins qu'une étude exhaustive faite au Département a permis de cerner.
- Mallet : Pour répondre à M. El-Jabi, quand on fait une évaluation de programmes de la Faculté des sciences, toutes les écoles et facultés qui reçoivent nos services sont consultées. Si l'École de génie ne l'a pas été cette fois-ci, il s'agit d'une erreur de parcours. Au sujet de la proposition, le deuxième paragraphe de la page 64 du rapport donne ma position et celle de la Faculté : *Il y a peut-être des programmes qui sont plus au bout de leurs ressources que d'autres et la Faculté entend, au cours de l'année, identifier les endroits les plus critiques.* Mais sans l'ajout de ressources additionnelles, il va falloir faire de la magie...
- VRER : 1) Pour répondre aux commentaires de M. Grell et de M. Jolicoeur, je ne sais pas comment intégrer dans le texte du Sénat la correction au sujet de l'environnement approprié. Je n'ai pas d'objection, mais je me sens dépourvu quant à la manière de rendre la correction formelle. 2) Au sujet des ressources en bibliothèque, nous n'avons pas vu dans le commentaire de l'évaluateur une raison de faire, de façon particulière, une percée en physique. Dans l'évaluation des autres programmes, on a inclus l'augmentation de ressources en bibliothèque dans les recommandations lorsque le problème était plus critique. 3) Pour ce qui est de consulter l'École de génie, cela aurait dû être fait. C'est une erreur de parcours; normalement, on consulte les facultés et écoles concernées. 4) Au sujet de la norme visée pour le nombre de crédits, les termes ne sont peut-être pas les meilleurs. Je croyais qu'ils étaient bien choisis, mais je peux accepter une autre formulation. Quand on dit «répondre à la norme visée», à mon avis, le mot «visée» permet toute la flexibilité nécessaire; on peut «répondre» de plusieurs manières. Oui, il y a des normes émanant d'une résolution du Sénat. L'évaluateur nous dit que les 132 crédits représentent un bon compromis. On ne va pas examiner la question ici, séance tenante. Le CPR va regarder les exigences du monde universitaire. Par exemple, il a reçu une demande de dérogation de la part du Département de chimie. On nous donne toutes sortes d'illustrations de ce qui se fait ailleurs et de ce qui arrivera si on ne déroge pas à la norme. Une décision sera prise plus tard. Quand le programme de physique arrivera au CPR, on nous présentera des considérations. Le Sénat se prononcera sur la recommandation que fera le CPR. 5) Pour ce qui est des ressources, je rappelle qu'on ne peut en discuter pour un programme en l'isolant des autres du même secteur.

### 11.1 **Physique** (suite)

- Weil : Je suis content d'entendre ce qu'a dit le VRER au sujet de la norme visée. Je suis sûr que Mme Martin l'a noté et que ce sera au procès-verbal. Étant donné qu'on a invité le directeur du Département, peut-on lui demander ses commentaires?
- Richard : Je suis pas mal soulagé par l'explication du VRER quant aux termes «répondre» et «visée». Je ne veux pas répéter les commentaires qui ont été faits, mais j'aimerais souligner que le Département a fait un effort pour réduire le nombre de crédits de 137 à 132. Nous sommes inquiets parce que la norme au pays est de 90 crédits par année, alors que le nouveau programme que nous avons soumis au CPR en propose 70. Ce serait inquiétant de se faire dire de réduire encore davantage.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

- ° Le président remercie M. Richard d'être venu. Celui-ci se retire.

### 11.2 **Art dramatique**

- ° Le VRER présente le document bleu intitulé Réévaluation des programmes d'art dramatique. Il résume l'historique du dossier.

- VRER : Dans ce cas-ci, le CCJ a choisi de formuler une recommandation différente de celle que j'avais faite. Il a reçu le rapport et a demandé d'autres considérations avant de se prononcer sur la recommandation, dont certaines parties lui paraissaient problématiques. L'évaluateur avait recommandé des modifications assez importantes que vous avez pu lire dans le rapport et qui se rapportaient autant au niveau du Département qu'au niveau de la Faculté. Les opinions qui se sont exprimées par la suite différaient de celles de l'évaluateur, ce qui a occasionné plus de discussion entre mon bureau et les personnes concernées que dans les autres cas. Il y a un an, il y a eu un projet de recommandation. Vous avez vu que ce projet a été modifié. Le CCJ n'a pas voulu se prononcer tout de suite sur cette modification. Je n'ai donc pas de résolution à présenter au Sénat, mais de l'information à transmettre. On m'a fait remarquer une erreur de fait qui ne paraît pas dans le procès-verbal, mais dans le cahier bleu, à l'avant-dernier paragraphe de la dernière page : *Nous savons aujourd'hui qu'une mineure dans le domaine de l'art dramatique n'est pas acceptée par le ministère de l'Éducation pour la formation en enseignement*. Dans les faits, cela n'est pas exact. L'information reçue a été mal interprétée. Le ministère est prêt à accepter qu'une mineure en art dramatique puisse être associée à une majeure dans une discipline qui s'enseigne dans les écoles. Au niveau du Sénat, on peut échanger sur le contenu du rapport. Je ne vois pas la nécessité pour le Sénat de faire des recommandations. Pour répondre à la demande du CCJ, on va étudier la possibilité de formuler un programme préparatoire au conservatoire en y associant un système de bourses. Il y aura peut-être lieu alors de formuler une proposition qui sera éventuellement soumise au Sénat.

- Chiasson : Je voudrais parler assez longuement. J'aurais préféré le faire après les interventions des autres, mais puisque personne ne semble prêt à prendre la parole maintenant... J'espère ne pas abuser du temps des membres. Le Sénat doit envoyer un message au Département.

Le Département d'art dramatique fait face à un défi de taille : définir un programme de formation théâtrale pour répondre à des attentes et à des besoins contradictoires ou qui sont, à tout le moins, très difficilement conciliables dans un programme de type universitaire. Ces attentes et ces besoins proviennent de diverses sources : 1) de l'Université, qui veut une formation moins spécialisée et plus axée vers les disciplines fondamentales; 2) du milieu professionnel, qui réclame le maintien du baccalauréat spécialisé avec plus de cours dans la discipline si possible; 3) du corps étudiant, dont la position semble plus malaisée à saisir; 4) du corps professoral, qui prétend qu'il peut exister des intermédiaires entre un programme de type universitaire et celui d'une école professionnelle; 5) de l'évaluateur, qui prétend le contraire.

## 11.2 Art dramatique (suite)

Face à ces positions contradictoires, l'évaluateur s'est plutôt rangé du côté de l'Université et a suggéré la piste de l'abandon du programme spécialisé au profit d'un programme théorique/universitaire. L'autre type de formation, celui calqué sur le modèle d'une école professionnelle ou de conservatoire nécessitant, selon lui, l'ajout de ressources supplémentaires importantes.

Depuis toujours, le Département cherche à défendre un programme qui répond aussi bien que possible aux exigences d'une formation spécialisée, polyvalente et arrimée sur les exigences de l'Université. Aujourd'hui, il croit encore que la force de son programme réside dans un juste équilibre entre la sur-spécialisation et l'accès à la culture générale et universelle. L'affectation des crédits et le développement de savoirs complémentaires tiennent compte des compétences actuelles du Département où l'équivalent de 3,5 postes couvre le domaine des arts de l'interprétation (improvisation, respiration et voix, expression corporelle, jeu) et l'autre partie, l'équivalent de 1,5 poste, étant dévolue à ce qu'on pourrait appeler l'environnement des arts de l'interprétation (scénographie, décor, maquillage, techniques de scène, costumes). Ces compétences répondent très exactement aux objectifs actuels du programme, qui concentre ses efforts sur la formation du comédien avec une formation secondaire dans les domaines afférents au théâtre. Ce type de formation a toujours donné beaucoup de succès, ce qui fait qu'une proportion de 80% des finissant-e-s déclarent que le théâtre et ses dérivés constituent leur principale source de revenu. (Étude Savoie, 1992) Cette étude indique aussi que les étudiant-e-s, grâce à la formation reçue, peuvent travailler à tous les niveaux d'une production théâtrale et dans plusieurs domaines (télévision, radio, cinéma, animation, enseignement, écriture dramatique, publicité, loisirs socioculturels, etc.).

**Le Comité conjoint de planification** : On note dans le procès-verbal du CCJ que le vice-recteur devrait demander à la Faculté d'explorer à nouveau l'idée d'un programme préparatoire de deux ans au conservatoire ou à une école professionnelle. Renseignements pris auprès de madame Monique Mercure, la directrice de l'ENT, cette option n'est pas envisageable. Les postulants auraient tout de même le fardeau de l'audition à subir pour être admis à l'école sans aucune garantie de succès. Même ceux qui seraient admis devraient suivre tout le programme, le cursus ne permettant pas de s'insérer dans une formation en cours.

**Les recommandations du VRER** : Ce que le vice-recteur demande au Sénat d'adopter, et au Département et à la Faculté de faire, relève presque de la mission impossible.

**R1** - L'Université a supprimé un poste en art dramatique (25% des effectifs permanents) alors que le programme était en cours d'évaluation. Maintenant, elle impose à la Faculté le fardeau de redéployer ses ressources de manière à satisfaire les besoins du Département. Ce qui veut dire aller chercher un poste dans un autre département. Quel département va accepter ce sacrifice sachant que tous sont à la limite du bon sens? Nous demandons plutôt que l'Université redonne à la Faculté le poste qu'elle lui a retiré lorsque M. Pogonat a pris sa retraite.

En admettant même que la Faculté réussisse à faire l'exercice demandé, il faut que ce plan soit approuvé par le Comité du budget. Ceux qui étaient tentés d'asphyxier le théâtre, avant ou pendant l'évaluation, ne seront-ils pas tentés de le faire après, en refusant systématiquement les propositions de la Faculté? Il s'agit des mêmes personnes...

**R2** - Mission impossible aussi de faire ce qui est demandé dans la recommandation no 2. En effet, comment maintenir une formation spécialisée dans un programme de quatre ans, tout en aménageant une formation obligatoire dans une discipline fondamentale connexe à l'art dramatique et en assurant de surcroît la formation générale? Jamais n'a-t-on demandé tant de choses à un programme spécialisé. Ainsi libellée, cette recommandation conduit tout droit à l'abandon du programme spécialisé au profit d'un programme de majeure. Or faire croire que nous pourrions donner une formation adéquate en théâtre dans le cadre d'un programme de majeure, c'est un leurre que nous ne sommes pas prêts à cautionner.

En revanche, si on nous demande de respecter les objectifs de formation générale et d'aménager l'espace pour des cours obligatoires dans des disciplines fondamentales connexes à l'art dramatique, nous sommes tout à fait disposés à le faire. Nous pouvons déjà affirmer qu'avec un total de 54 crédits dans le programme actuel, nous avons déjà l'espace nécessaire pour le faire. Il s'agirait de l'aménager de façon plus cohérente.

## 11.2 Art dramatique (suite)

Quant au contenu intellectuel du programme, il prend également racine dans les ateliers où il se fait un travail de recherche et d'analyse sur les textes à travailler, des exposés sur le travail de l'acteur ou de l'actrice et sur les époques, les civilisations, le contexte historique, les incidences sociologiques, psychologiques, politiques ou autres des rôles à interpréter. Rappelons aussi que dans la plupart des cas, les étudiant-e-s sont confrontés à des grands textes du répertoire universel, ce qui rend obligatoire le contact avec la «grande» littérature.

**R3** - La recommandation no 3 est perçue comme une menace ou comme un ultimatum que le Sénat devrait s'empresser de rejeter. On travaille mal avec une épée de Damoclès pendue au-dessus de la tête. Imaginez quel message négatif on envoie dans le milieu avec une telle mesure. Le Département a déjà eu à contrecarrer toutes sortes de rumeurs et a réussi, malgré une publicité passive ou des messages ambigus ou carrément négatifs, à attirer autant d'étudiant-e-s qu'auparavant dans son programme. Ce que nous revendiquons du Sénat, c'est plutôt une déclaration claire et non équivoque à l'effet que la formation en théâtre fait toujours partie de la mission de l'Université de Moncton et que le Département d'art dramatique est investi de ce mandat. Écoutons par la suite les spécialistes de la discipline nous dire ce qu'ils croient être le mieux pour que leurs étudiant-e-s sortent d'ici non seulement avec une formation qui les rende aptes à faire carrière dans le domaine des arts de la scène, mais également avec un baccalauréat qui réponde pleinement aux normes et aux exigences de l'institution et de la société.

Sichel : Je ne connais presque rien en art dramatique, mais je suis contre l'envoi d'un ultimatum contenant la suspension des admissions. Dans l'avant-dernière page, au 2e paragraphe, on dit que le doyen *est persuadé que le baccalauréat spécialisé peut être offert sans ressources additionnelles à condition toutefois que l'Université comble le poste d'un professeur qui est à sa retraite depuis juin 1994.* (p. 70) Au paragraphe suivant, le VRER dit qu'il *est impossible de recommander à l'Université d'engager des ressources additionnelles pour l'art dramatique.* Le remplacement d'un-e professeur-e à la retraite est-il considéré comme l'ajout de ressources additionnelles?

VRER : Dès qu'il est question de remplacer le professeur, il est question de ressources additionnelles s'il n'y a pas de déplacement de ressources à l'intérieur de la Faculté.

Lacombe : À la page 21, l'information arrête en 1989-1990. Est-il possible d'avoir de l'information jusqu'en 1994, même si ce n'est pas aujourd'hui?

Poirier : Ça nous a étonnés... En 1991, nous avons quatre diplômé-e-s; en 1992, deux; en 1993, deux; en 1994, trois; en 1995, quatre. Actuellement, nous en prévoyons six en mai 1996. Le tableau comparatif nous présente en parallèle avec la musique et les arts visuels. Nous avons un programme unique, qui est un baccalauréat spécialisé, alors que les deux autres disciplines ont plusieurs programmes. J'aimerais qu'on nous compare avec une autre discipline qui a un seul programme spécialisé. Je remercie le Sénat de me donner l'occasion de donner mon opinion et le doyen Chiasson pour ce qu'il a présenté. Nous avons essayé de répondre à la majorité des recommandations de l'évaluateur. Nous ne sommes pas d'accord avec la prémisse selon laquelle il y aurait deux types d'écoles : l'une pratique ou professionnelle et l'autre théorique ou universitaire. Cette prémisse fausse les données. Je sais qu'en Amérique du Nord, il y a de nombreuses universités qui forment les comédien-ne-s professionnels. Les deux positions dont parle l'évaluateur sont des extrêmes. Nous sommes entre les deux, comme la plupart des universités. C'est ce qui crée le décalage. M. Chiasson a bien résumé nos objectifs principaux. Notre bilan est extrêmement positif. L'étude que nous avons soumise et qui a été ignorée le prouvait. Nos diplômé-e-s alimentent le théâtre à 80%. Je voudrais qu'on fasse attention. L'Université a le mandat de former les artistes. Avant de former des penseurs dans le domaine des arts, il faut former des gens qui peuvent faire du théâtre, etc. L'Université doit peut-être voir s'il y a une clientèle pour un programme réduit et se demander si elle répond ainsi à son mandat.

DGEP : Le tableau de la page 21 a été fait au moment où on a demandé à l'évaluateur de venir. On aurait pu mettre deux années supplémentaires, mais on n'avait pas le nombre de diplômé-e-s au moment d'envoyer les données. Il serait facile de mettre à jour cette information pour le Sénat. Je suis heureuse d'apprendre que 80% ont un emploi dans le théâtre. Est-ce de 1990 à 1993 ou depuis le début? Quel est le nombre de personnes qui faisaient partie de l'étude : deux ou dix? L'ensemble des diplômé-e-s se chiffre à 29. Les deux ou trois dernières années, il y avait deux ou trois finissant-e-s par années.

## 11.2 Art dramatique (suite)

- Chiasson : J'espère que M. Poirier va faire quelques commentaires sur la notion de «finissant-e-s».
- Poirier : Les statistiques donnent le nombre de «gradué-e-s», c'est-à-dire ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme. Chaque année, au cours des dix dernières années, au moins un ou deux étudiant-e-s terminent les exigences de la formation, mais ne «graduent» pas. Ils obtiennent quand même des emplois dans le milieu. L'étude portait sur les étudiant-e-s que nous avons eus depuis 1986 et le nombre de personnes rejointes était 21.
- VRARH : Il y a eu une étude portant sur le coût par crédit /étudiant-e. Le VRER pourrait-il indiquer où se situe ce programme sous ce rapport et comment il se compare aux autres?
- VRER : Si on considère le coût par diplômé-e, l'art dramatique est ce qu'il y a de plus dispendieux. Quant au coût par crédit /étudiant-e, Mme Préfontaine pourrait vous fournir des données plus fraîches.
- DGEP : C'est à peu près la même chose. Il s'agit d'un programme qui a beaucoup de cours spécialisés, peu de cours de service et peu d'étudiant-e-s. C'est pourquoi le coût par crédit / étudiant-e est le plus élevé à l'Université.
- VRARH : C'est un dilemme pour le Comité de budget : doit-on allouer des ressources additionnelles à un programme qui est déjà le plus dispendieux? Les ressources de l'Université n'augmentent pas; elles sont plutôt en voie de diminution. S'il faut ajouter des ressources pour atteindre un objectif - qui est très noble en soi, je ne le nie pas - il faut aller chercher des ressources ailleurs. Le CCJ est saisi de la question. Il va se pencher sur les moyens dont nous disposons pour atteindre nos idéaux. Le Sénat ne devrait pas faire une recommandation trop hâtive.
- Péronnet : Pour le prochain tableau, il faut des chiffres à propos de programmes qui sont comparables. Sinon, ce n'est pas équitable. Le VRER dit que le remplacement d'un-e professeur-e qui prend sa retraite est un ajout de ressources additionnelles. Le VRARH dit la même chose, alors que ce n'est pas le cas. Je demande qu'on remplace les départs en retraite.
- Villalon : J'ai le goût de donner mon appui à la Faculté des arts. Les minorités ont besoin de s'exprimer pour affirmer leur culture; une des façons de le faire est par le théâtre. C'est peut-être un domaine où il y a peu de retombées financières, mais il y en a beaucoup du point de vue culturel. L'Université a une mission dans ce domaine. Je tiens à exprimer mon appui à ce programme, qui doit rester comme spécialisé et non comme mineure, parce qu'alors on enlèverait aux étudiant-e-s la possibilité d'avoir accès au conservatoire et à la scène du monde où peut s'exprimer la culture acadienne.
- Tran Quang : Mon point de vue de sénateur est que le vrai problème commence à sortir. Il y a deux conceptions sous-jacentes aux points de vue exprimés ce matin. Voilà trente et un ans que j'enseigne que les chiffres sont des êtres fragiles; sous la torture, on peut leur faire dire bien des choses. On compare des choses qui ne sont pas comparables. Parfois on sort les chiffres, parfois on ne les sort pas. Tant et aussi longtemps que les mêmes règles ne seront pas appliquées à tout le monde, on risque d'avoir des débats interminables. On parle de coût de crédit / étudiant-e. Depuis six ans, les meilleurs étudiant-e-s de mon département sont invités à suivre d'autres programmes avant d'avoir terminé le leur. On a donc moins de diplômé-e-s, ce qui fait que notre programme coûte plus cher par étudiant-e. Les données sont faussées. Pourquoi calculer dans un certain cas le coût d'un programme par rapport à d'autres programmes? Il y a deux philosophies. Le Sénat doit recevoir les règles du jeu, celles sur lesquelles se basent les calculs, et ces règles doivent s'appliquer à tout le monde. Sans ces règles établies, comment déterminer les priorités autrement qu'à la tête du client? C'est un point qui me tient à coeur depuis des années. Je suis frustré de voir des chiffres différents d'un cas à l'autre.

## 11.2 Art dramatique (suite)

- Befekadu : Je voudrais que le Sénat appuie la Faculté des arts dans le maintien du programme d'art dramatique. Mes raisons vont dans le même sens que celles de Mme Villalon. Le théâtre est l'expression extérieure de la vitalité culturelle. L'Université a une mission qui passe par le maintien de ce programme de baccalauréat. J'apprécie que le CCJ n'ait pas retenu la recommandation de suspendre les admissions. Une telle épée de Damoclès empêche de travailler dans la paix et la confiance. Quand un-e professeur-e part à la retraite, son poste devient vacant. On n'est pas propriétaire de son poste. La réaffectation des ressources ne doit pas se faire au détriment de la qualité.
- Jolicoeur : Quand on parle de coût par crédit/étudiant-e, les programmes de géographie sont parmi ceux qui coûtent le moins cher. Depuis que je suis là, j'entends parler du coût des programmes en arts. Il y a des gens qui se servent du coût par crédit/étudiant-e pour rendre les programmes artistiques vulnérables. Dans la mission académique de l'Université, les questions de sous n'ont pas leur place. Il faut plutôt se poser la question : «Est-ce qu'on a les moyens de ne pas offrir ces programmes?»
- Grell : Si j'ai bien compris le VRER, l'évaluateur fait mention de deux positions contradictoires : une orientation pratique et une orientation théorique. Si on lit le document, on trouve plus de deux positions. La position du VRER lui-même est différente de ces deux positions. À partir du moment où on envisage la suspension des admissions, on constate une troisième position par rapport au problème qui nous est soumis. L'intervention de M. Landry montre une quatrième position : un angle de vue spécifique où, indépendamment de la qualité, la notion de coût entre en jeu. Un département qui coûte cher doit être envisagé de façon différente, selon lui. En fait, le nombre de positions me paraît plus large que cela. Je trouve important que le Sénat donne une orientation le plus tôt possible. Je ne voudrais pas être parmi le corps professoral de ce département qui, depuis 1992, est littéralement sur la sellette. Il a un nombre relativement important d'étudiant-e-s, comparativement à d'autres programmes. Après trois ou quatre ans, s'il peut continuer à avoir 30 ou 40 étudiant-e-s, il ne faut pas sous-estimer la capacité de ce corps professoral de relever les défis auxquels il fait face. Nous avons là un exemple de ce que nous, comme institution, nous devons éviter à l'avenir, c'est-à-dire qu'une situation se dégrade à ce point. Je prends quelques commentaires de l'évaluateur. À la page 35, j'attire l'attention sur le fait que les professeur-e-s de ce département sont dans une situation de surcharge de travail. La situation qu'il décrit p. 36 déborde largement la question de l'art dramatique. J'ai l'impression de me retrouver dans mon École de service social quand il parle de la perception du milieu, de l'isolement du Département, du manque d'humilité de certains étudiants, etc. Beaucoup d'écoles professionnelles ont ce type de problèmes. Il faut en venir à une proposition et je vais en tenter une.
- Président : Il a été convenu qu'il s'agissait d'une session d'information. On peut faire des suggestions, puisque le processus n'est pas encore terminé.
- Grell : Je vais donc faire une suggestion au sujet du poste de M. Pogonat. Il faudrait insister pour que ce poste soit comblé d'ici le mois de septembre. Il est extrêmement important; c'est le poste de l'ancien directeur, une personnalité très importante dans sa discipline et pour le Département. Aux professeur-e-s, il faut lancer un message leur permettant de travailler dans leur pleine capacité. De la part du Sénat, il faut faire plus que des vœux pieux, mais essayer de garantir une certaine stabilité dans le temps.
- Trudeau : J'appuie Mme Villalon et les autres sénateurs qui ont reconnu la nécessité de l'art pour la culture acadienne et la mission de l'Université. Mais la culture est une chose et la réalité économique en est une autre. À l'Université de Moncton, on a aussi d'autres missions que celle de la culture. En sciences, on ne produit pas assez de scientifiques. L'art est extrêmement important, mais pas au détriment d'autres domaines qui sont aussi des priorités. On a dit qu'il ne fallait pas penser à un partenariat avec les conservatoires, mais ce sont les premiers échelons de la négociation. Le dossier n'est pas encore allé assez loin pour que ce soit déterminant. On en est au début des discussions. Je n'ai pas vu que le CCJ n'ait l'importance de l'art pour la culture acadienne, mais j'ai vu un désir de discuter avec le Département et la Faculté. Le Sénat n'a pas à dire que telle chose n'est pas possible ou que le CCJ doit prendre telle voie; ce serait prématuré. Si on a l'art sans les ressources financières, on n'ira pas loin. Il faut une culture raisonnée, comme on dit une cuisine raisonnée.

## 11.2 Art dramatique (suite)

- R. Landry : Je voudrais faire une réflexion générale que je n'ai pas eu le temps d'approfondir. On vient de voir deux programmes de suite. Le programme de physique a des ressources minimales, mais on n'a pas remis en question sa raison d'être. Celui d'art dramatique manque de ressources et on propose diverses options. Il y a des choses qui ne sont pas exprimées, un malaise qui se révèle par les chiffres. Il est vrai que les chiffres sont dangereux, mais personne ne peut dire qu'il y a un grand nombre de diplômé-e-s en art dramatique. Sommes-nous prêts à accepter la réalité de ces chiffres dans le but du bien commun? Les programmes en éducation sont parmi ceux qui coûtent les moins cher. Je pourrais m'en vanter, mais en réalité, je n'ai aucun mérite. C'est un fait social qu'on a besoin de plus d'enseignant-e-s que de diplômé-e-s dans certaines disciplines. Il faut se demander si les personnes qu'on prépare sont essentielles à la société acadienne et si on répond aux besoins de cette société. Je vois deux dangers : créer un bouc émissaire et essayer de régler les problèmes un à la fois. On évalue les programmes isolément, on ne voit jamais l'ensemble. Depuis que je suis doyen, j'entends parler dans divers comités de «priorisation» des programmes, mais le Sénat n'a pas encore accepté de faire une étude sérieuse là-dessus. Il faut prendre le boeuf par les cornes, comme on dit. Le temps est venu d'établir des priorités.
- Chiasson : Je voudrais remercier le Sénat de la durée du débat sur le sujet. Déjà, on envoie un message...
- DGEP : Rodrigue Landry a exprimé ce que je voulais dire au sujet des chiffres : ils sont un portrait. Je ne voudrais pas qu'on pense qu'on montre le portrait seulement de temps en temps et que parfois, on ne le montre pas. Si le Sénat veut ce portrait pour tous les programmes, on a tous les chiffres. Vous pouvez aussi les trouver dans les statistiques de chaque année. Il faut voir les chiffres comme un portrait, c'est tout. Je souhaite qu'on regarde les choses positivement.
- Tran Quang : Question de privilège. Le Sénat devrait décider s'il autorise ou non un deuxième tour de parole. Ça ne devrait pas être décidé à la tête du client. Je me sens traité de façon inéquitable. On me refuse un deuxième tour alors qu'on l'a accordé aux autres.
- Le président rappelle que l'assemblée est souveraine. Il vérifie si elle accorde la parole à M. Tran Quang. Elle l'accorde.
- Tran Quang : Je regrette que la question ait pris autant de temps. Nous avons deux rapports. Si nous mettons côte à côte les tableaux montrant le nombre de diplômes décernés en physique (p. 38) et en art dramatique (p. 21), nous avons pour les deux programmes de physique un total de 33 diplômes et, pour un seul programme d'art dramatique de deux ans plus court, 29 diplômes. La question du coût ne s'est pas posée dans le cas des programmes de physique, mais elle s'est posée pour le programme d'art dramatique. Est-ce pour une raison idéologique? Il est là, le malaise au Sénat.
- Poirier : Je voudrais rassurer les gens qui pourraient croire que la spécialisation telle qu'elle est offerte maintenant bloquerait les étudiant-e-s. Nous en avons plusieurs qui continuent leurs études en théâtre ou dans d'autres disciplines connexes.
- VRER : 1) Dans les rapports d'évaluation, les tableaux présentent des données de plusieurs années par familles de disciplines. Les données sur l'art dramatique font partie d'un tableau qui comprend les autres arts : musique et arts visuels. Les données sur la physique font partie d'un tableau des programmes de sciences. Ces données évoluent à mesure que le temps passe. Les tableaux présentent les chiffres disponibles au moment où l'évaluation a commencé. Les données de 1991 étaient peut-être disponibles pour l'art dramatique et celles de 1992 l'étaient peut-être pour la physique. Tout dépend du moment où le tableau est présenté à l'évaluateur. Ces tableaux sont un portrait de l'activité en termes de diplômé-e-s. Nous ne donnons pas d'indice de comparaison ni de calcul de coût à l'évaluateur. 2) Je ne voudrais pas laisser au Sénat l'impression que je vois seulement deux positions. Dans mes propos du début, je n'ai peut-être pas utilisé les bons termes. 3) Je veux ajouter une information importante liée aux conditions à remplir pour maintenir l'alternative que l'évaluateur n'a pas recommandée. La méthode que le Département favorise s'appuie sur l'idée de troupe théâtrale, sur la dimension jeu. Pour faire ce type de formation, il faut donner plus d'importance à la sélection des étudiant-e-s au point de départ.
- Le président remercie M. Poirier d'être venu. Celui-ci se retire.

PAUSE 10 h 55

REPRISE 11 h 5

### 11.3 Priorités au sein des programmes existants

- Le VRER rapporte qu'après s'être penché une deuxième fois sur la question des priorités, le CCJ a maintenant une recommandation à faire au Sénat. Il résume l'historique de la question et présente les deux tableaux.
- VRER : Il s'agit d'essayer de nous donner progressivement des paramètres qui permettront d'utiliser nos très rares ressources en fonction de priorités à poursuivre. Avec les doyen-ne-s, nous avons fait plusieurs tentatives pour trouver une manière de fixer ces priorités. La synthèse que je fais de ces tentatives, c'est que la façon qui rallie le plus grand nombre est celle qui consiste à aborder les priorités par secteurs disciplinaires. C'est pourquoi nos efforts ont été poursuivis dans ce sens. Les tableaux présentés au CCJ essaient de donner un portrait de la réalité de l'Université dans les secteurs où l'Université a choisi d'oeuvrer, c'est-à-dire tous les secteurs. Nous n'avons pas inventé ces secteurs; ce sont ceux que la société canadienne utilise de plus en plus. Ils proviennent de Statistique Canada.

Le premier tableau (p. 13) montre notre réalité par rapport au pourcentage de bacheliers et bachelières dans chacun des secteurs. La première fois que j'avais présenté ce tableau, la comparaison était avec les universités de l'Atlantique seulement. Le CCJ a demandé les données par rapport aux universités canadiennes. Cette fois-ci, nous les avons. Les dates des données (période de 1991-92 à 1993-94) sont précisées parce que les chiffres changent constamment. De ce tableau, chacun-e peut commencer à tirer des conclusions.

Le deuxième tableau (p.14) donne de l'information sur la façon dont nos ressources ont été affectées dans les neuf secteurs. C'est un tableau qu'il faut examiner en faisant des nuances. Si les comptables de l'Université le regardaient, ils seraient inquiets parce que ces chiffres impliquent toutes sortes de considérations d'ordre comptable qu'il faudrait faire. Les ressources comptabilisées ici sont celles des budgets affectés aux facultés et écoles, ce qui exclut l'entretien, le chauffage, la bibliothèque, etc. Dans ce tableau, contrairement au premier, on tient compte du deuxième cycle aussi. Ces tableaux ont conduit à une première conclusion, la résolution R :06 du CCJ que je propose au Sénat.

#### **P : 08-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

*«Que l'Université accorde une priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées, des mathématiques et des sciences physiques.»*

- Dubé : C'est un travail intéressant, la présentation de ces tableaux. Ça donne une excellente piste, mais ça ne répond que très peu aux besoins des étudiant-e-s quant au marché du travail. Il faudrait ajouter le nombre d'étudiant-e-s au premier cycle et au deuxième cycle. Je n'ai rien contre les programmes de deuxième cycle, mais il faudrait consolider les programmes de premier cycle d'abord.
- Grell : On a dit que ce tableau a été fait en collaboration avec les doyen-ne-s, les directeurs et les directrices. Je trouve difficile d'imaginer qu'ils aient collaboré... Ce qui me gêne beaucoup, c'est qu'il soit chapeauté par un titre qui n'a aucun rapport avec les données qu'il contient. De plus, on compare des amalgames. Qu'est-ce qui permet de comparer? On ne donne aucune explication et on ne mentionne ni la source des données, ni les modalités de calcul. On souligne (sans expliquer pourquoi, d'ailleurs) certaines disciplines qui sont des amalgames d'une université à l'autre. C'est quelque chose qu'on doit rejeter; on ne peut inférer quoi que ce soit de ce tableau. Autant la réflexion sur les priorités est importante, autant les priorités proposées sont arbitraires puisque d'autres disciplines devraient être considérées comme prioritaires.

### 11.3 Priorités au sein des programmes existants (suite)

- LeBlanc : 1) Étant titulaire du cours *Statistique appliquée aux sciences sociales*, je suis conscient de la relativité des chiffres. Ayant une formation de psychologue, je sais que des arguments très rationnels peuvent être des justifications après le coup... Je suis bien content que le CCJ ait demandé des statistiques canadiennes pour le tableau de la page 13. Dans le secteur des sciences sociales, les diplômés représentent 28,1% à l'échelle nationale et 21,8% à l'Université de Moncton. Un écart de -6,3%. Dans les humanités, l'écart est exactement le même. Cet écart est le double de celui qu'on trouve pour le génie et les sciences appliquées et le double de celui des mathématiques et sciences physiques. Compte tenu de cet écart, le CCJ aurait dû ajouter les sciences sociales comme secteur où il faut augmenter la diplômation. 2) Pour ce qui est du deuxième tableau, j'ai calculé l'indice de «performance». J'ai divisé d'abord le pourcentage de diplômés par le pourcentage de budget, puis le pourcentage de crédits-étudiants par le pourcentage de budget. Les sciences sociales arrivent au troisième rang dans le premier calcul et en quatrième place dans le second. Il ne s'agit donc pas d'une faculté où les coûts sont exorbitants. 3) Une des missions fondamentales de l'Université de Moncton, comme de toutes les universités, me semble être celle d'œuvrer au développement d'une société durable, c'est-à-dire une société qui en plus de se maintenir à la fine pointe (environnement sain, utilisation de la technologie, etc.), tient compte de tous les éléments qui la constituent. Cela veut peut-être dire qu'il faut prendre certains retards par rapport à la modernisation à l'extrême. Je crois important de se moderniser, mais il faut éviter de le faire à outrance et de conduire la société vers un haut taux de suicide, de chômage, d'alcoolisme, etc.

#### Amendement

**P : 09-SAC-951109**

Renaud S. LeBlanc, appuyé de Ba Tran Quang, propose :

*«Qu'on ajoute à la proposition, après sciences physiques : les sciences sociales.»*

- VRER : Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je n'ai pas à revenir sur les explications du doyen LeBlanc. Le choix qu'on a fait jusqu'à maintenant se base en partie sur le fait que les secteurs retenus sont ceux où notre production de diplômés est faible. En sciences sociales, nous sommes en déficit par rapport à l'échelle nationale, mais nous avons déjà un haut pourcentage d'activités dans ce secteur (21,8%). Remarquez que les secteurs choisis atteignent moins de 5%, sauf les humanités qui atteignent 6,1%. En termes absolus, on ne peut argumenter que les sciences sociales sont en déficit.
- Chiasson : Si j'ai bien compris, M. LeBlanc a utilisé les secteurs disciplinaires et il a appliqué ses formules à la structure actuelle de l'Université. La géographie et le droit se trouvent donc dans la Faculté des sciences sociales. Je sais que d'inclure la géographie vous permet d'améliorer votre «performance», alors que ça nous dessert.
- LeBlanc : J'ai utilisé les mêmes chiffres, qui incluent le droit et la géographie.
- Chiasson : Est-ce que dans la colonne *Budget de fonctionnement*, on a tenu compte de cela?
- VRER : Oui et on a vérifié avec le Service des finances.
- Lacombe : Je vais voter contre l'amendement parce qu'après celui-ci, nous en aurons d'autres. Nous tournerons en rond et à la fin, nous nous retrouverons à la case de départ. Si l'Université veut établir des priorités, elle doit commencer. Le CCJ nous fait une proposition; il faut que ça avance.

### 11.3 Priorités au sein des programmes existants (suite)

- Tran Quang : J'ai appuyé l'amendement parce que je fais foi aux données et que j'appuie mon doyen. Il faudrait une analyse correcte de ces données qui ont servi au CCJ. Je ne comprends pas qu'un secteur où l'écart est de 3% soit prioritaire et qu'un secteur où l'écart est de 6% ne le soit pas. Il faut des considérations qui s'appliquent à tout le monde. Si vous vouliez considérer d'autres critères, il fallait les mettre par écrit. Les autres critères qui ont servi sont absents du tableau. Comment pourrais-je donner plus de poids à des critères absents? Il y a une logique minimale à suivre. Je comprends qu'il y ait des réserves. Il ne faut pas «tripoter» des données qui sont valables. Si nous faisons des dérogations à nos propres données, il y en aura toujours.
- Grell : Pour les mêmes raisons, et pour des raisons corporatistes, j'appuie l'amendement, mais je demande avec insistance qu'on rejette la proposition principale. Devant une donnée tronquée, je reste logique. Je ne vois pas pourquoi la Faculté des sciences sociales ne pourrait pas se trouver parmi les priorités, au même titre que les mathématiques et les sciences physiques. On nous a donné des arguments tirés du chapeau, mais il fallait les donner aux départements. Le Sénat s'est donné un mécanisme pour étudier les priorités à établir : le Comité sur la promotion de la qualité académique. Il est meilleur que celui qu'on utilise ici.
- Dubé : Je vais voter contre. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Je suis certain que chacun-e pourrait justifier que son secteur soit prioritaire. La proposition donne des secteurs; c'est une base de départ. Si on s'est trompé, on peut corriger. Je demande qu'on réponde aux questions que j'ai posées plus tôt.
- LeBlanc : On nous fournit des chiffres qui servent de «rationnel» à certaines décisions. Je n'ai pas joué avec les chiffres; j'ai pris ceux du tableau. L'idée qu'un pourcentage de 6,1 ne soit pas considéré comme un déficit important me dérange. Si on veut une société durable, il faut aider les gens à se sentir compétents, à sentir qu'ils apportent quelque chose à leur milieu; il ne faut pas seulement développer une société technologique, moderne à l'extrême.

Vote sur P09

Pour 11

Contre 23

REJETÉE

- Président : On discute maintenant de la proposition principale.
- R. Landry : On semble avoir insinué que les doyens ont collaboré à cette façon d'établir des priorités. Je me suis prononcé contre l'utilisation de ces tableaux. Ils me rappellent la vieille blague au sujet de la définition d'un statisticien : c'est un monsieur ou une dame qui, debout sur un bloc de glace, se verse de l'eau bouillante sur la tête et dit : «En moyenne, je me sens bien». Ça illustre ce qu'on peut faire avec des chiffres... Ces chiffres démontrent des choses et en cachent d'autres. L'élément positif de ces tableaux, c'est qu'ils révèlent les secteurs où on est en arrière des autres. Mais ils sont nettement insuffisants. Je n'ai pas de difficulté quand il s'agit d'encourager la diplomation dans les secteurs mentionnés, mais au bas de la page 13 on dit : *Les principales conséquences de l'établissement de priorités par secteur disciplinaire comprennent entre autres l'utilisation des contingentements à l'admission et de nouveaux mécanismes de contrôle dans la répartition des ressources humaines et financières.* Cela pourrait signifier des réductions dans d'autres secteurs. Si c'est ce qu'on veut faire, c'est un manque de sérieux. Où est notre spécificité acadienne? Il n'y a pas d'analyse de besoins de la société acadienne ni d'étude de marché, alors que l'Université devrait être un leader dans la définition de ces besoins. Il y a d'autres moyens de faire des études plus sérieuses pour déterminer les programmes prioritaires. La proposition comme telle ne me cause pas de problème, mais avant de commencer à faire ce qui est écrit en dessous, il faut des études plus sérieuses.
- Thériault : M. Landry a bien exprimé mon point de vue. L'Université de Moncton a une mission spéciale que les autres universités n'ont pas. Les Acadiens ont dû se battre pour défendre leur spécificité. Je vois difficilement que nous nous comparions à d'autres pour établir nos priorités. Quand on utilise seulement des chiffres, on ne tient pas compte de la spécificité acadienne.
- Paulin : Je suis pour la «priorisation» dans certains secteurs, mais il faut des critères. Ici, le seul critère est la comparaison avec d'autres universités au niveau national. On fait les moutons. Qui nous dit que ces universités font bien et qu'elles répondent aux besoins? Le niveau de diplomation n'est pas le critère valable pour arriver à établir des priorités.

### 11.3 **Priorités au sein des programmes existants** (suite)

- Doucet : Les autres ont bien résumé ma pensée. Nos priorités ne peuvent être celles qui se dégagent des tableaux reflétant les priorités des autres universités. Pour établir les nôtres, il faut une étude plus détaillée en rapport avec les objectifs de l'Université.
- DGEP : La proposition est celle des pages 6 et 7 du rapport du CCJ. On recommande d'abord de maintenir des programmes dans chacun des neuf secteurs et, dans la deuxième partie, on ne parle que d'une seule chose : l'amélioration de la performance en matière de diplomation. En 1985, quand on a parlé d'évaluer les programmes de l'U de M, on se rendait compte que Dalhousie avait plus d'étudiant-e-s en études françaises que nous en avons à Moncton. Le Sénat nous disait qu'il fallait regarder ce qui se passait dans les autres universités. Ici, on y va par secteurs et non par programmes. Il ne faut pas dire que ces tableaux vont établir nos priorités.
- Couturier : Quelle relation y a-t-il entre cette proposition et la lettre du recteur qui nous demande de nous prononcer avant le 15 décembre sur les priorités académiques et les programmes à privilégier à l'avenir?
- VRER : J'hésite à répondre à cette question parce que le titre de la rubrique ne devrait pas être *Priorités*.
- Péronnet : Il faudrait changer le titre. On ne peut partir d'un seul critère pour établir des priorités. Je suis d'accord que le taux de diplomation soit l'un des critères, mais il faut une étude de marché et une étude des besoins de la société acadienne.
- Mallet : J'ai appuyé la proposition. Je me sens frustré comme doyen de la Faculté des sciences. À la RDD, ça fait cinq ans qu'on discute de priorités, mais on n'est jamais d'accord. Chacun tire la couverture de son côté. Le VRER a suggéré qu'on se compare avec d'autres universités. Il a eu une discussion avec les doyens. La conclusion (la mienne, en tout cas,) c'est que cette comparaison, même si ce n'est pas la panacée, est la seule chose que nous ayons pour faire avancer le dossier. Je voudrais voir un mouvement vers la «priorisation». En sciences, on ne peut pas attendre trop longtemps; nous ne produisons pas suffisamment de scientifiques et de technicien-ne-s. Les emplois créés dans ces domaines seront occupés par des anglophones. Il faut qu'on aille de l'avant. Moi aussi, j'aimerais avoir d'autres critères, mais si on n'établit pas certaines priorités, en sciences on va continuer d'accumuler du retard et le décalage avec les anglophones va continuer de s'agrandir. En Acadie, on a développé surtout les arts et les humanités. C'est seulement depuis 1963 qu'on développe les sciences et la technologie. Ça explique pourquoi on en est là, à l'heure actuelle.
- Befekadu : Je voudrais demander au VRER, si c'est possible, de scinder la proposition en deux. Tout le monde est d'accord avec la première partie, mais la deuxième est objet de débat. Personnellement, je rejetterais la deuxième partie, mais je suis d'accord avec la première.
- Lacombe : Je voterai pour la proposition en me basant non seulement sur les tableaux, mais aussi sur la démarche utilisée dans le plan stratégique. La proposition va dans la ligne du plan stratégique.
- Tran Quang : N'étant pas acadien, je ne pourrai jamais regarder les choses de l'intérieur. Mais puisque j'enseigne ici depuis 21 ans, je suis en mesure de faire une analyse externe de la situation. Je trouve dommage que, dans cette assemblée, il y ait des gens qui disent qu'à partir d'une série de données, on pourrait arriver à établir des priorités, alors qu'hier nous avons passé deux heures sur un projet de société. Je ne vois pas ici de projet de société. Je ne suis pas d'accord pour dire qu'en matière de création d'emploi, l'avenir est dans les sciences et la technologie. C'est faux! Où sont les secteurs où les Acadiens sont forts? Il faut regarder la réalité. Ça me fait mal au coeur que les «biais» idéologiques nous rendent plus aveugles qu'on devrait l'être. Si nous votons en faveur de la proposition, j'aimerais demander au VRARH quel pourcentage supplémentaire des ressources il va transférer aux secteurs prioritaires. Je ne suis pas sûr qu'augmenter les dépenses dans les secteurs déficitaires soit la meilleure façon. Si on consulte les statistiques d'emploi dans la province, on verra que c'est faux de dire que les emplois sont du côté de la science et de la technologie.
- VRARH : Il y a eu une époque où ça devait être agréable d'être vice-recteur à l'administration: celle où on se demandait quels programmes on allait créer. Maintenant, on se demande où on doit effectuer des réductions de budget... Ce qui circule partout, c'est qu'on va subir des diminutions de subventions gouvernementales. Je ne sais pas quelles sont les priorités de l'Université. C'est au Sénat d'établir des priorités. En l'absence de priorités, il devient très difficile pour les dirigeants de faire l'allocation des ressources. En 1992, quand je suis devenu

### 11.3 Priorités au sein des programmes existants (suite)

doyen de l'École de droit, j'ai commencé à faire partie de la RDD. Nous avons essayé toutes sortes de formules. Chaque fois, ceux qui étaient touchés rejetaient la formule. Si une étude de marché révélait les mêmes résultats, on dirait que l'étude n'est pas bonne ou qu'on ne doit pas se baser sur une étude de marché. À mon avis, il est important de «prioriser».

- LeBlanc : Je suis d'accord pour utiliser des chiffres. Mais étant donné qu'on fait une utilisation inconsistante des chiffres présentés, je ne peux pas voter pour la proposition.
- VRCUS : Ma préoccupation est la même que celle de M. Mallet et du VRARH : il faut avancer. Depuis plusieurs années, on tourne en rond autour de la question. Je suis conscient de l'imperfection des données. Il se peut qu'en Acadie, les besoins soient différents de ceux des autres universités canadiennes. Mais il faut faire des choix. En théorie, on peut dire que la mission de l'Université est d'offrir toutes les disciplines, y compris la médecine et les autres disciplines qui coûtent cher. On sait qu'on est dans une période où il faut décider sur quels programmes il faut miser davantage. Si nous ne prenons pas ces décisions, d'autres réalités vont nous forcer à faire des choix.
- A. Bérubé : On s'en va dans une impasse. On est d'accord qu'il faut «prioriser», mais on ne peut se mettre d'accord sur la façon de le faire. Je souhaite qu'on dépose la proposition, mais s'il faut voter, je voterai contre. J'aimerais qu'on fasse autre chose, mais je n'ai pas de suggestion. Il y a trois ans, j'avais fait des suggestions d'ordre académique pour réduire le coût de la prestation des programmes. La présente proposition ne fait pas avancer les choses. Nous n'avons pas trouvé le mécanisme qui nous permettrait de nous donner des priorités.
- Julien : La proposition arrive trop vite. Il faudrait un tableau qui présenterait l'ensemble. Je ne suis pas prête à voter pour la proposition.
- VRER : 1) Pour établir des priorités, il faut faire toutes sortes de choses. Le titre de la rubrique vient du CCJ. Il ne faudrait pas donner l'impression qu'avec ces tableaux, on va régler toutes les priorités. Je suis sensible aux commentaires qui ont été faits à ce sujet. La lettre du recteur demandant des suggestions quant aux programmes à privilégier est une indication qu'il faut faire beaucoup de choses différentes pour établir des priorités. 2) On demande des études de marché. Une partie de ces demandes peut nous entraîner vers une vision mercantile selon laquelle on ne maintiendrait que les programmes susceptibles de conduire à des emplois. Selon moi, il ne faudrait pas aller trop loin dans cette direction. 3) D'autres demandes vont dans la ligne d'une analyse des besoins. Le Sénat a déposé une étude sur les attentes du milieu qui est encore dans nos dossiers<sup>1</sup>. Elle donnait un portrait des besoins du milieu. À mon bureau et avec les doyen-ne-s, nous avons examiné la question des besoins, mais nous nous sommes heurtés aux mêmes difficultés qu'avec cette étude-ci. Il est difficile d'établir la méthode pour définir les besoins. Par exemple, qui doit se prononcer là-dessus : toutes les classes de la société? seulement les gens de tel âge? De plus, il n'y a pas nécessairement un lien entre la discipline étudiée et l'emploi. Une grande partie de nos diplômé-e-s ne sont pas actifs dans leur domaine de formation. Nous mettons sur le marché une foule de gens qui ont acquis des méthodes de travail, des connaissances et des façons de se développer dans un éventail de domaines. 4) Pour ce qui est d'inclure les sciences sociales dans les secteurs où on doit améliorer la diplomation, je répète que nous avons déjà un nombre relativement grand de diplômé-e-s dans ce domaine. 5) Pour ce qui est de la participation des doyens, directeurs et directrices, je proposerai une nuance à ajouter au procès-verbal à la prochaine réunion du CCJ. Je ferai préciser qu'il s'agit de la synthèse que j'en ai lue et non de l'opinion de la RDD. 6) Quant aux commentaires au sujet de la spécificité acadienne, la mission de l'Université est claire : nous devons être actifs dans tous les secteurs. L'approche présentée ici est faite à partir de la mission telle qu'elle est écrite. Nous pouvons choisir de mettre davantage l'accent dans certains secteurs parce que nous sommes une société acadienne et que nous le voulons, mais il faudra alors inclure cela dans notre mission. 7) La note au bas de la page 13 au sujet des conséquences ne fait pas partie de la proposition parce que le CCJ avait des hésitations là-dessus. Au niveau des mécanismes, le CCJ veut un plan par étapes. Un des mécanismes que j'envisage et qui pourrait être utile est un système de bourses pour améliorer le taux de diplomation dans les secteurs où il est plus faible en chiffres absolus et par rapport à la société canadienne. 8) Je trouve difficile de répondre à la question sur la possibilité de scinder la proposition. Je me sens responsable d'être le porte-parole du CCJ. Je ne veux pas présenter une proposition qui ne soit pas celle du CCJ. Après avoir entendu les commentaires, si vraiment les gens veulent voter contre, je préférerais retarder la présentation de cette proposition.

<sup>1</sup>

Lapointe, Rita-Éva; Préfontaine, Marielle. (1987). *Rapport sur les attentes du milieu face à l'Université de Moncton*. Document polycopié. 66 p. [Note de la SG]



### 11.3 Priorités au sein des programmes existants (suite)

- Président : D'après le code Morin, c'est au président que revient la décision de scinder la proposition si cela lui paraît rationnel. Dans ce cas-ci, je serais enclin à accepter de la scinder. Voulez-vous la déposer?
- VRER : Je préfère le dépôt à un vote négatif sur ce qui n'est qu'un exercice de «priorisation».

#### **R : 10-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé de Michel Doucet, propose :

*«Que la proposition soit déposée sur le bureau.»*

Vote sur R10                      Pour 32                      Contre 2                      ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-950915

### 12.1 FESR : information

- Le VRER rapporte que la FESR travaille à la préparation du document-cadre sur ses compétences qui sera soumis au Sénat [voir R: 11-SAC-950915]. Quant au poste de vice-recteur-e adjoint-e et doyen-ne, le Comité de sélection a entamé son travail. Au dire du VRER, le processus avance bien. On en est au stade de l'étude des candidatures reçues.
- Tran Quang : Étant donné que c'est un poste de vice-recteur-e adjoint-e à la recherche, est-ce que le Sénat sera consulté, comme c'est prévu dans la politique de sélection des cadres? Si oui, quand et comment cela se fera-t-il? Il s'agit d'un poste pour les trois centres. La recherche concerne tout le monde et en particulier le Sénat.
- VRER : La politique de sélection des cadres n'inclut pas le poste de vice-recteur-e adjoint-e. C'est pourquoi je ne m'étais pas placé sur une voie de consultation du Sénat. Je ne sais pas ce qui s'est passé quand Mme Préfontaine est devenue vice-recteure adjointe, je n'étais pas là. Au Comité de sélection, nous avons décidé de consulter les membres de la FESR.
- Grell : Comme il ne s'agit pas seulement d'un poste de vice-recteur-e adjoint-e mais aussi de doyen-ne, quelle va être la procédure de consultation du corps professoral et du Sénat?
- VRER : Les professeur-e-s qui sont membres de la FESR feront partie des personnes consultées. On leur fournira l'occasion de rencontrer et d'interroger les personnes retenues par le processus de sélection préliminaire. Ensuite, on leur demandera d'indiquer leur choix prioritaire par un vote indicatif. Pour ce qui est du Sénat, les membres votants font tous partie de la FESR. Le Comité ne s'est donc pas placé sur la voie d'une consultation formelle des sénateurs et sénatrices en tant que tels, d'autant plus que la politique de sélection des cadres que nous a donnée le CGV ne l'exige pas.
- Grell : Au sujet des modalités du vote, je souhaite qu'on se rapproche le plus possible de la formule utilisée pour le choix des membres du Sénat, c'est-à-dire : scrutin secret dans les facultés et écoles; dépouillement et analyse du scrutin en bonne et due forme en présence d'un huissier. L'autre procédure (envoi de son choix au bureau du vice-recteur et dépouillement habituel) ne me paraît pas acceptable.
- VRER : Comme président du Comité, je suis prêt à proposer cela aux membres et à leur recommander que ce soit adopté. Selon la politique de sélection des cadres, les votes indicatifs doivent être envoyés à mon bureau. Mais si cette procédure crée une mauvaise perception, il faut la modifier.
- Jolicoeur : On prévoyait l'étude des dossiers à partir du 30 octobre. Avons-nous des candidatures? Y en a-t-il de l'extérieur? Proviennent-elles de divers «champs» disciplinaires?

### 12.1 **FESR : information** (suite)

- VRER : La réponse est oui à toutes ces questions.
- Chiasson : Va-t-on nous consulter sur une candidature ou sur un choix des deux meilleures candidatures?
- VRER : Le Comité en est à peu près arrivé à la conclusion qu'il faut présenter plus d'une candidature. Il n'est pas sur la voie d'en présenter une seule, mais il faut attendre la présélection.

PAUSE 12 h 30  
REPRISE 13 h 35

- Le président souhaite la bienvenue à deux personnes qui viennent d'arriver : le recteur et Léonard J. LeBlanc, que le Sénat a invité à titre de président du Comité de planification financière du CUM.
- VRER : Point d'ordre. Pendant le repas, le BDS s'est réuni pour regarder ce qui reste à l'ordre du jour. Pour éviter que la réunion se termine en s'effritant alors qu'il resterait des points à traiter, nous vous proposons ceci : terminer à 5 h, comme prévu; réorganiser l'ordre du jour en reportant à une réunion ultérieure les points 12, 15, 16 et 18; traiter le point 14 immédiatement avec un plénier d'une heure; traiter ensuite les autres points selon l'ordre suivant : 10, 8, 11, 13, 17, 19 à 25; poursuivre la séance mercredi prochain si ces points n'ont pu être traités.
- Lanctôt : Pour nous permettre de réorganiser notre agenda, il nous faudrait un délai de 15 jours avant de nous réunir de nouveau.
- Président : Certains points doivent aller au CGV. Ça causerait des problèmes.
- Weil : Je suggère que le point 12 soit traité à une autre réunion.
- Lanctôt : Mercredi prochain, ma journée est complètement pleine. C'est frustrant.
- Grell : J'ai une objection, moi aussi. C'est de l'improvisation et je n'aime pas ça.
- Recteur : Si ce n'est pas acceptable, on pourrait aborder l'ordre du jour prévu et à la pause, le BDS se penchera sur la question pour faire de nouvelles suggestions.
- On accepte cette dernière suggestion.

### 13. **COMITÉ DE PLANIFICATION FINANCIÈRE : RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT**

(Voir le Document F, page 88)

- Léonard J. LeBlanc, président du CPF, fait un exposé d'un vingtaine de minutes. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un comité consultatif que le recteur a mis sur pied pour le CUM. Le CPF se veut un agent facilitateur des décisions qui auront pour objet d'assurer l'équilibre budgétaire et l'acquisition des ressources requises pour le bon fonctionnement du CUM. Monsieur LeBlanc fait un retour rapide sur le premier rapport que le CPF a présenté au recteur et résume le travail du Comité durant la présente année. Il mentionne les nombreux sous-comités qui ont nourri les réflexions du CPF et qui ont fourni les recommandations figurant dans le document distribué aux membres du Sénat. Ce document sera également remis à tous les employé-e-s du CUM. Monsieur LeBlanc souligne le but général que s'est donné le Comité. Il invite les gens à lire attentivement la formulation de ce but général, placé au tout début du rapport, et à noter non seulement ce qui a été retenu, mais également ce qui en a été exclu, par exemple : le service à la collectivité. Il présente brièvement la structure du document et demande ensuite aux membres du Sénat de lui envoyer par la poste ou par courrier électronique leurs réactions aux recommandations.



#### 14.1 Modification à la Charte (suite)

**P : 13-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Pascal Dubé, propose :

*«Que l'on ajoute à la Charte un paragraphe 4(5) qui se lirait comme suit : Nonobstant ce qui précède, les constituantes à Shippagan et à Edmundston sont habilitées à offrir le programme d'étude universitaire complet menant au baccalauréat en science infirmière.»*

- A. Bérubé : J'aimerais essayer d'expliquer ma perception de ce qui s'est passé durant le comité plénier hier soir. J'ai perçu que de manière assez générale, les personnes favorisent la création de l'École réseau qui donnera un seul programme sur trois sites. On accepte que c'est ça l'objectif. La question se pose à savoir si c'est nécessaire d'ouvrir la Charte. Il s'agit d'une question technique. Si l'ouverture est nécessaire, alors la proposition arrive en ligne de compte. Mais elle crée des peurs. Certaines personnes s'y opposent parce qu'elles craignent des effets néfastes sur d'autres dimensions de l'Université. Il faut procéder en donnant l'assurance que la modification sera sans effet sur d'autres aspects de l'Université.
- Befekadu : Je voudrais reprendre le débat au début. La modification proposée se fait par une formule où il n'est pas question de l'École réseau ni du programme commun. Pour que ce soit plus clair, j'aimerais faire lecture de la résolution que l'Assemblée de l'École des sciences infirmières a adoptée et que Mme Trudeau a bien résumée hier. L'Assemblée de l'École recommande de refuser d'entériner ...
- Trudeau : Point d'ordre. Hier matin, à la réunion, on m'a bien dit qu'on ne me donnait pas le mandat de déposer une recommandation au Sénat. L'esprit des résolutions de l'École a été rapporté. Est-ce qu'on peut lire, comme ça, une proposition qu'une École n'a pas déposée?
- Président : J'avais demandé de ne pas recommencer le débat. J'accepte le point d'ordre.
- Befekadu : Ce qui n'a pas été dit, c'est que les professeures s'opposent avec une quasi-totalité à la proposition : 9 pour; 2 contre; 1 abstention.
- Vo-Van : Suite à la discussion d'hier, pour dissiper la crainte de certaines personnes que l'ouverture puisse amener des conséquences néfastes, j'aimerais proposer que le proposeur ajoute à la fin du texte que le programme sera donné selon les modalités d'une école réseau basée à Moncton et dont les attributions et les fonctions sont définies par le Sénat.
- VRER : L'idée qui est émise reflète beaucoup de points qui ont été soulevés en comité plénier : école réseau, rôle de Moncton, une seule directrice. Le Sénat pourrait ajouter cela. Je crois que quand le CCJ a formulé la proposition, c'est ce qu'il avait à l'esprit. J'hésite cependant à modifier une proposition qui vient du CCJ. Je préférerais suspendre la proposition. On pourrait en faire une autre par la suite.
- Recteur : Je nous invite à ne pas faire une rédaction juridique. J'aimerais m'exprimer sur l'économie générale de la Charte, qui définit les pouvoirs du Sénat et du Conseil des gouverneurs. Dans la Charte telle qu'elle est rédigée, le gouvernement limite les pouvoirs du Sénat. Jusqu'ici, quand nous avons voulu modifier la Charte, le gouvernement a procédé par exceptions, en incluant des «clauses nonobstant». C'est encore ce que le conseiller juridique nous recommande de faire, c'est-à-dire traiter d'une question très pointue. Si, au Sénat, nous voulons adopter quelque chose qui nous regarde (la question de l'école réseau), faisons-le. Mais n'allons pas le mettre dans la Charte, parce qu'alors nous allons restreindre l'autonomie de l'Université encore davantage. J'invite le Sénat à se fier à l'expertise juridique qui est en continuité avec ce qui s'est fait par le passé et qui ne nous a pas si mal servis. Si nous ne sommes pas à l'aise, demandons au conseiller juridique de nous proposer autre chose, mais n'essayons pas, séance tenante, de rédiger la modification.

#### 14.1 **Modification à la Charte** (suite)

- R. Landry : M. Vo-Van m'a devancé; j'allais proposer un texte. Je vois la difficulté de rédiger séance tenante. Je changerais l'expression «basée à Moncton» pour «sous l'égide du CUM» ou «en collaboration avec le CUM». Si on ne change pas le libellé, je voterai contre parce qu'il ne reflète pas l'esprit qui régnait hier soir et qui comprenait une école réseau. La position du Sénat doit être claire. Nous devons éviter d'aller à l'aveuglette et de nous exposer à toutes sortes de conséquences par après.
- Doucet : Je ne vois pas la proposition comme le libellé de ce qui ira dans la Loi. Il y a des erreurs dans ce libellé. Je n'ai aucune objection à ce qu'on puisse l'améliorer par après. C'est l'esprit de la proposition, et non le libellé actuel, qui ira dans la Charte.
- VRER : Ce que j'entends reflète le message qui se dégageait du comité plénier : le programme se donnera sous l'égide d'une école réseau. Ma seule hésitation porte sur le fait de rédiger la modification séance tenante.
- VRARH : Il y a peut-être des éléments de solution qui rallieraient les membres du Sénat dans les propos de Truong Vo-Van, Rodrigue Landry et Michel Doucet. Quelques personnes pourraient se retirer pour rédiger une proposition. Les conseillers juridiques la regarderont et s'il faut revenir au Sénat, on le fera au moyen d'une réunion spéciale.
- Grell : Il faudrait déposer la proposition du CCJ et s'attacher à en faire une autre. La résolution du CCJ n'a pas grande valeur d'existence puisque le procès-verbal n'a pas encore été adopté. On pourrait très bien penser que les membres pourraient chercher à modifier une résolution sur une matière aussi importante. Ce CCJ a reçu du Conseil des gouverneurs, parce que c'est dans ses attributions, un mandat que je voudrais vous lire : *Que le CGV autorise le CCJ à préparer des propositions pour une modification à la Charte de l'Université afin d'accommoder le programme de baccalauréat en science infirmière*. Si un Comité conjoint doit simplement obéir à une décision déjà prise, ce n'est pas un bon fonctionnement. On ne doit pas se servir d'un Comité conjoint pour forcer la main du Sénat dans une décision déjà prise. Ce serait beaucoup plus simple de déposer la proposition et de trouver un mécanisme pour qu'on démarre sur une autre.
- Recteur : Je ne peux laisser passer cette interprétation. Le Conseil des gouverneurs n'a pas pris de décision. Je rappelle que dans le contrat avec le gouvernement pour offrir les programmes de science infirmière, la possibilité qu'il faille modifier la Charte est abordée. On a obtenu la permission de signer l'entente en sachant qu'une modification à la Charte doit respecter le processus décisionnel de l'Université, c'est-à-dire que le Sénat se prononce le premier. Le Conseil n'a jamais décidé de modifier la Charte dans un sens ou dans l'autre. Il dit que si les juristes considèrent qu'une modification de la Charte est nécessaire pour respecter nos engagements, il faudra la faire. Il mandate le CCJ de préparer des propositions. Ce serait déformer la réalité que de dire : «Le Conseil a déjà décidé». J'aimerais revenir sur la notion d'école réseau. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on la définisse. Le point que j'ai voulu faire ressortir tout à l'heure, c'est celui de notre autonomie par rapport au gouvernement. J'ai entendu depuis cinq ans qu'on se fait dire quoi faire par le gouvernement. Est-ce qu'on va maintenant demander au gouvernement d'inscrire dans la Charte des choses que nous pouvons décider nous-mêmes? Nous sommes maîtres chez nous. Si c'est la volonté du Sénat de le faire, je vais l'accepter, mais je me demande si c'est nécessaire d'aller jusque là. Il serait préférable de faire un amendement minimal, sans ajouter une modification de nature académique qui, quelque part, aura des conséquences.
- Blais : Je voudrais faire un commentaire très personnel. Depuis hier, j'écoute et je trouve que le discours est très contradictoire entre la stratégie proposée et les techniques pour l'appliquer. On se gargarise de termes : projet de société, société durable, valeurs partagées, ouverture d'esprit. Tout cela s'inscrit dans la stratégie. Mais quand on vient pour élaborer des tactiques... Une Charte, c'est une technique d'encadrement d'un groupe. Même si on lui rattache des droits et des pouvoirs, ça demeure une technique. On ne doit pas devenir les esclaves de cette technique. Si la technique nous empêche de la réaliser? La modification est très pointue. Si on veut prouver son ouverture d'esprit, ça vaut la peine de l'accepter. Je voterai oui.
- Chiasson : Question hypothétique : supposons qu'on vote oui et qu'après coup, le Sénat refuse le concept de l'école réseau. Les centres seraient-ils alors habilités à donner les quatre ans du programme?

#### 14.1 **Modification à la Charte** (suite)

- Mallet : Je sens que beaucoup de gens ne sont pas prêts à ouvrir la Charte. Si c'est possible, il faudrait trouver une solution temporaire et prendre plus de temps pour se pencher sur la proposition. L'article 4 (2) a de la Charte dit : [...] *la constituante de Moncton est seule habilitée à offrir des programmes d'études universitaires complets*. Je ne vois rien dans la Charte qui empêche les constituantes d'offrir des cours de troisième et de quatrième année (les programmes, oui, mais pas les cours), surtout si durant la période de transition, l'École des sciences infirmières garde la direction du programme. D'après mon expérience, les centres sont habilités à donner des cours de niveau 3000 ou 4000. Au cours de l'année, on pourrait mieux définir l'école réseau et décider si on veut voter sur cette proposition, qui peut avoir des implications sérieuses.
  - VRER : Je consulte le recteur. Si à la proposition, on ajoutait *sous l'égide d'une école réseau*, ça influencerait des gens à voter oui. Je suis prêt à l'intégrer. Ça va peut-être nous entraîner dans des problèmes d'ordre légal. L'objectif ultime est de suivre la logique du projet dans lequel on s'est engagé. C'est le grand argument pour intégrer, après *baccalauréat en science infirmière*, les mots : *sous l'égide d'une école réseau*.
  - R. Landry : Il faudrait ajouter : *en collaboration avec la constituante de Moncton*.
  - Befekadu : J'aimerais qu'on donne la parole à Fernand Landry pour qu'il formule la proposition.
  - VRARH : Madame Befekadu suggère le texte suivant : nonobstant ce qui précède, l'École réseau de science infirmière est autorisée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans les trois sites.
  - Président : Ce texte remplacerait celui de la proposition.
  - Recteur : La notion de sites cause problème; un des sites n'existe pas.
  - Mallet : Point d'ordre. L'École réseau n'existe pas encore.
  - A. Bérubé : On devrait se retirer en petit comité pour faire la rédaction.
  - Président : On dépose la proposition pour l'instant pendant que les personnes suivantes rédigent le texte : Michèle Trudeau, Fernand Landry, Adrien Bérubé, Rodrigue Landry, Truong Vo-Van, Éliane Befekadu.
- NB Entre-temps, on aborde le point 15 : *La réforme du Sénat*. Toutefois, pour faciliter la lecture du procès-verbal, la suite de la discussion sur la modification de la Charte est rapportée ici, bien qu'au plan chronologique elle se soit déroulée après la discussion sur la réforme du Sénat.
- Retour des personnes désignées pour rédiger la proposition. Le VRARH distribue le texte de la nouvelle proposition, puis il le commente.
  - VRARH : Au lieu d'ajouter à la Charte un paragraphe 4 (5), M. Weil a suggéré que la modification serait mieux située si elle constituait le paragraphe 4 (2) d. En effet, ce paragraphe viendrait après celui qui traite des rôles des constituantes. La suggestion me paraît sage. Ce paragraphe se lirait comme suit : «Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide d'une école réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique». On introduit le concept d'école réseau et on préserve le rôle du Sénat. Je ne voudrais pas qu'on soit complètement marié à ce libellé. Je vois un petit problème : Bathurst n'est pas nommé. Le paragraphe 4 (1) nomme les lieux où sont situées les constituantes : Moncton, Edmundston et Shippagan. On pourrait ajouter après «fonctionnement» : «et les lieux où est offert le programme».
  - Befekadu : Il faudrait mettre un grand E à École réseau.
  - VRARH : Si mes collègues juristes ne voient pas de problème pour le cas de Bathurst, on peut faire la modification.
  - VRER : Ce texte va rallier plus de personnes. Je vais retirer l'autre proposition si l'appuyeur est d'accord.
  - L'appuyeur accepte.

#### 14.1 **Modification à la Charte** (suite)

##### **R : 14-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

*«Que soit ajouté à la Charte, un paragraphe 4 (2) d qui se lira comme suit : « Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide d'une école réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique.»*

**Nota bene** : Cette proposition a été légèrement modifiée. Voir texte plus loin.

- Président : Le texte final sera préparé par le juriste de l'Université.
- Befekadu : Je demande qu'on écrive : «de l'École réseau».
- ° Personne ne s'y oppose.

#### **La proposition se lira donc comme suit :**

*«Que soit ajouté à la Charte, un paragraphe 4 (2) d qui se lira comme suit : « Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique.»*

- ° Le président rapporte que trois membres, qui ne pouvaient être au Sénat pour le vote sur la modification de la Charte, ont donné par anticipation leur opinion dans une enveloppe scellée. Il demande à l'assemblée si elle accepte ces votes. Plusieurs personnes émettent l'avis qu'on ne peut les accepter, étant donné que la proposition n'est plus celle qui avait été soumise au préalable. Le président déclare ces votes irrecevables.

Scrutateur et scrutatrice : Armand Caron et Alice Guérette-Breau

Vote sur R14 modifiée    Pour 27    Contre 6    Abstention 1    **ADOPTÉE**

#### **15. RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS** (Voir le Document G, page 96)

**NB** Chronologiquement, cette rubrique a été traitée avant la fin de la précédente. Les personnes désignées pour rédiger le texte de R :14 étaient donc absentes.

- ° Le recteur présente les cinq propositions soumises par le BDS.

## 15. RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS (suite)

**R : 15-SAC-951109**

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

*«Que dorénavant, le Sénat tienne ses réunions le troisième mercredi des mois de septembre à juin, de 15 h à 18 h, et que ces réunions aient lieu par vidéoconférence;*

*Que la résolution précédente entre en vigueur à partir de janvier 1996;*

*Que dorénavant, le Sénat tienne son assemblée annuelle en août et que cette réunion se tienne à tour de rôle dans chacun des trois centres universitaires;*

*Que la procédure à suivre pour soumettre un point à inscrire à l'ordre du jour du Sénat soit la suivante : a) la demande est soumise au Secrétariat général au moins trois semaines avant la réunion du Sénat; b) le BDS étudie la demande et prend une décision sur la façon dont elle sera traitée; c) le Secrétariat général communique la décision à qui de droit, y compris à la personne qui a soumis la demande.*

*Que l'article 38 des Statuts et règlements soit modifié :*

**Version actuelle**

*Les avis de convocation doivent être mis à la poste au moins 15 jours avant la date de la réunion et doivent indiquer les questions inscrites à l'ordre du jour.*

*Toute correspondance et tout document se rapportant à l'ordre du jour doivent être mis à la poste au moins 10 jours avant la date de la réunion.*

**Version proposée**

*L'avis de convocation doit être envoyé **par télécopieur ou courrier électronique au moins 12 jours** avant la date de la réunion. **Il doit être accompagné du projet d'ordre du jour** de la réunion.*

*Toute correspondance et tout document se rapportant **aux questions inscrites** à l'ordre du jour doivent être envoyés **par télécopieur ou courrier électronique au moins 7 jours avant la date de la réunion** (ou mis à la poste au moins 10 jours avant la réunion).»*

Recteur : Le BDS a reçu un mandat permanent de faire la réforme du Sénat. Il était entendu que cette réforme se ferait par étapes. Les propositions présentées découlent des grands principes contenus dans le rapport du Comité présidé par M. Bérubé que le Sénat a adopté. Le BDS a considéré qu'il y a un grand niveau de frustration chez les membres du Sénat causée par le fait qu'il s'agit d'une assemblée délibérante dont les membres sont très nombreux. Le mécanisme de quatre réunions par année amène lui aussi une très grande frustration. Comme me disait M. Royer dernièrement : «Les réunions du Sénat dépassent le seuil de la tolérance humaine». On est souvent inefficace parce qu'on est trop débordé. La pression est énorme parce que si un point n'est pas traité, il est reporté d'au moins trois mois. J'ai vu des cas où un point était reporté deux ou trois fois, ce qui nous amenait à en traiter neuf mois après son inscription à l'ordre du jour. Ce sont donc nos modalités de fonctionnement qui frustreront plusieurs membres du Sénat. Madame Rainville a vérifié auprès de nombreuses universités. Beaucoup d'entre elles ont des réunions plus brèves mais plus fréquentes. En ayant une réunion par mois, nous aurons un plus grand nombre d'heures et plus de flexibilité. Si un point n'est pas traité, il est reporté d'un mois seulement. Évidemment, si on n'avait qu'une seule constituante, on aurait pas les complications que pose la vidéoconférence. L'état actuel de la technologie présente certains inconvénients, mais les réunions seront courtes et la technologie s'améliore rapidement. On m'assure que les difficultés actuelles ne sont que temporaires. Au total, l'effet négatif est moins grand que les gains possibles. Les autres propositions sont des questions de procédure, des modalités de fonctionnement.

## 15. RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS (suite)

- Weil : Un certain nombre de personnes ont quitté la salle pour rédiger une proposition. Je sais que les propositions posent un problème à l'une d'entre elles parce qu'elle a des stages pratiques les mercredis. Il aurait été bon que tous les membres soient présents pour faire part de leurs réactions.
- Sichel : L'idée de réunions mensuelles est bonne. On pourrait peut-être trouver un autre jour pour les tenir. Je vois un problème au sujet de la transmission électronique de gros documents. Pour ceux-là, il faudrait maintenir la transmission par courrier. Je demande qu'on vote sur les cinq propositions.
- SG : Le courrier électronique serait seulement utilisé pour les documents très courts.
- E. Robichaud : Je ne suis pas certain que cette nouvelle façon de fonctionner va ajouter beaucoup d'heures. Cette réunion-ci aura duré 12 heures et on n'aura pas atteint la moitié de l'ordre du jour. Étant un de ceux qui sera à distance, j'ai un problème. Certains points ne peuvent être traités par vidéoconférence. Je suis d'accord qu'on ait des réunions mensuelles par vidéoconférence, mais qu'on maintienne les réunions actuelles sur place. Entre-temps, on peut avoir des mini-sénats.
- Paulin : Ma préoccupation est la même que celle d'Edgar Robichaud. Certains points se discutent très mal par vidéoconférence. Je vois l'utilité de conserver les quatre réunions actuelles et d'en avoir d'autres par vidéoconférence. Quant à l'idée d'avoir une réunion annuelle dans un des centres du Nord, je sais que les coûts sont déjà élevés pour amener les gens à Moncton. Ce serait encore plus onéreux de déplacer tout le monde vers les centres du Nord.
- Grell : J'abonde dans le même sens. Nous devons essayer de faire autre chose et de devenir plus efficaces. On passe d'un extrême à l'autre. Pour ce qui est de l'utilisation des moyens modernes de communication, nous sommes encore très sous-équipés. Je n'ai même pas d'imprimante. Je suis prêt à essayer cette formule, mais sans abandonner l'autre.
- Chiasson : Au sujet de la communication électronique, on doit se porter garant du français. Actuellement, la terminologie est en anglais («forward», etc.) et on n'a pas les accents. Il faudrait régler ces questions avant d'aller de l'avant.
- Doucet : Le fait d'avoir des réunions de trois heures ne règlera pas le problème d'efficacité. Hier, en trois heures, on n'a pas terminé les *Affaires découlant*. Il y a autre chose qu'on peut faire.
- Recteur : C'est typique du Sénat de l'Université de Moncton! On mandate Adrien Bérubé qui travaille pendant un an avec un comité. On mandate le BDS de faire des propositions pour appliquer le rapport. Tout le monde veut un changement, mais quand on arrive devant un changement, ce n'est jamais celui qu'il faut faire! Le Comité a relevé toutes les lacunes de la formule que nous avons maintenant. Pourquoi ne pas essayer une nouvelle formule pendant trois mois et si on trouve qu'il faut garder un Sénat sur place, on la modifiera? Chaque réunion du Sénat actuel coûte 7 500\$ sans compter le temps des personnes qui siègent. La nouvelle formule éviterait qu'on se déplace quatre fois par an. On ferait des économies, même si ce n'est peut-être pas la considération principale. Il y aurait aussi beaucoup de petites économies du côté du papier, etc. À propos de la question d'Edgar Robichaud, on aurait 43 heures par année : (9 réunions x 3 h) + (2 jours x 8 h). Actuellement, on en a 32 (4 réunions x 8 h utiles). Quelques heures seraient donc ajoutées. Quand on déplace des gens qui passent deux jours à Moncton, ça ajoute des coûts. Ce que j'entends, c'est qu'on veut conserver tous les coûts et ajouter autre chose! C'est un bel exemple de ce que disait Léonard LeBlanc : on change en ajoutant à ce qu'on a. Comme président du BDS, je ne sais pas si le Sénat a une volonté de réformer le Sénat, ni si le BDS aura la motivation nécessaire pour faire d'autres recommandations si elles sont reçues comme le sont celles-ci. Mais vous pouvez toujours renvoyer le BDS à ses devoirs.

Vote sur R15

Pour 27

Contre 1

ADOPTÉE

- Recteur : Pour tenir compte des préoccupations exprimées, nous pourrions fonctionner par vidéoconférence pour les mois de janvier et février et voir ensuite s'il ne faut pas deux réunions sur place.

## 15. RÉFORME DU SÉNAT : INFORMATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS (suite)

- Doucet : Je ne suis pas contre la proposition, je veux seulement qu'on s'assure qu'on ne passera pas trois heures à discuter du procès-verbal. Il faut rendre nos trois heures plus efficaces.
- Lanctôt : Si on continue comme hier et aujourd'hui, on finira par se rencontrer une fois par jour! Il y a deux ans, on avait essayé d'établir un nombre de minutes pour limiter la durée des interventions. La proposition avait été adoptée, mais par après, on l'a mise de côté. Je suggère que le BDS fixe une durée et qu'elle soit respectée.

**Nota bene** : Les autres points de cette rubrique (dont la lettre de Paul Grell) sont reportés à la prochaine réunion.

## 16. CALENDRIER UNIVERSITAIRE (Voir le Document H, page 97)

- Le registraire, Viateur Viel, est invité à présenter le calendrier universitaire.
- Viel : J'ai préparé deux versions. En 1980, le Sénat a donné des paramètres pour préparer le calendrier. L'an dernier, il a changé ces paramètres en décidant qu'il y aurait une semaine d'étude en novembre. La version 1 comprend cette semaine d'étude, alors que la version 2 ne comprend que des journées d'étude. Compte tenu de la résolution qui vient d'être adoptée, il faudra enlever les dates des réunions du Sénat. On ne parle plus de journées d'inscription puisqu'avec la technologie, l'inscription dure deux mois. On ne met qu'une date limite pour s'inscrire. Dans les paramètres du Sénat de 1988, on demandait qu'un semestre compte 80 jours, incluant les journées d'inscription, les journées d'étude et les examens. Maintenant, il n'y a pas lieu d'inclure les journées d'inscription. La version 1 donne 77 jours pour la session automne et 78 pour la session hiver; la version 2 donne 75 et 78 jours respectivement. Les étudiant-e-s trouvent que la semaine d'étude arrive tard dans le semestre d'automne. C'est vrai, mais on la fait coïncider avec le congé du 11 novembre de façon à perdre une journée de moins. En 1996, le 11 novembre tombe un lundi. C'est le plus loin dans le calendrier qu'on peut avoir une semaine d'étude. J'ai essayé de recueillir des commentaires au sujet de la formule de cette année. Certaines personnes craignaient que les étudiant-e-s ne se présentent pas avant la Fête du travail pour les diverses procédures d'admission (carte étudiante, etc.). Je n'ai pas eu de critique négative sur cette formule. Le seul reproche reçu est que les résidences n'étaient pas prêtes avant le lundi de la Fête du travail. Il s'agissait d'un manque de communication qui sera rectifié. Je suis prêt à vivre avec les deux versions. Je souhaite que le Sénat en adopte une; dès janvier, il faut pouvoir dire aux étudiant-e-s quand commencent les cours en septembre.

### **R : 16-SAC-951109**

Adrien Bérubé, appuyé par Renaud S. LeBlanc, propose :

*«Que la version du calendrier universitaire 1996-1997 comprenant une semaine d'étude en novembre soit adoptée.»*

- Mallet : Point d'ordre. Pour éviter de longues discussions sur les deux versions, je voudrais demander de déléguer la recommandation au BDS. N'est-ce pas la politique de demander au BDS de décider de ce genre de choses?
- Recteur : Ça me surprend que dans la version qui accorde plus de journées d'étude, la session soit de 77 jours alors que dans la version qui en accorde moins, elle soit de 75. Le Sénat avait proposé 80 jours comme point de référence. Dans une des versions, on en a 77 et 78, alors que dans l'autre, on tombe à 75 jours. Je me demande si les étudiant-e-s reçoivent ce qu'ils sont venus chercher.
- Viel : Moi aussi, j'ai été surpris qu'il y ait plus de jours dans le semestre quand on accorde une pleine semaine d'étude. C'est parce que les journées d'étude sont comptées. Quand on accorde une semaine, on démarre deux jours plus tôt. Les 80 jours sont un objectif visé; on ne l'a jamais atteint. Pour avoir 80 jours et finir le 21 décembre comme le veut le Sénat, il faudrait commencer en août et la session hiver devrait se terminer en mai. On vise le plus de jours possible.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

## 16. CALENDRIER UNIVERSITAIRE (suite)

- Président : Peut-on traiter le reste de l'ordre du jour la semaine prochaine de 3 h à 6 h ?
- Jolicoeur : Le point touchant au rapport du CPR doit être fait avant janvier à cause des cours qui commencent à la prochaine session.
- Doucet : J'ai une réunion de l'Assemblée d'École prévue depuis très longtemps.
- LeBlanc : J'ai le même problème. Si on commençait plus tard, je pourrais être présent.
- Président : Je suggère de 4 h à 7 h mercredi prochain.
- ° Une seule personne est contre.

## 17. ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE (Voir le Document I, page 98)

- ° Le recteur fait état du problème qui découle du fait que l'entente entre l'Université Sainte-Anne et l'Université de Moncton, signée en novembre 1993, n'est pas toujours respectée.
- Recteur : Nous avons reçu une lettre du président du Conseil des gouverneurs de l'Université Sainte-Anne faisant état que certains de leurs étudiant-e-s ne sont pas toujours bien accueillis quand ils veulent poursuivre leurs études à l'Université de Moncton. La présidente de notre Conseil des gouverneurs a répondu qu'elle souhaite que «le transfert des étudiantes et étudiants de l'Université Sainte-Anne à l'Université de Moncton soit satisfaisant». Elle a ajouté que je m'étais engagé à traiter de cette question. Le lieu pour le faire est le Sénat. Je rappelle que deux documents nous lient à l'endroit de l'Université Sainte-Anne : le protocole d'entente signé par nos deux universités; le document sur le transfert de crédits recommandé par la CESPМ que le Sénat a adopté le 26 août 1993. La volonté du Sénat que les étudiant-e-s de Sainte-Anne soient traités comme tous les étudiant-e-s des Maritimes est claire, mais il semble que quand les étudiant-e-s se présentent dans certains départements, il y a des difficultés. La question est de savoir comment l'Université va procéder pour faire respecter les décisions prises par le Sénat. Va-t-on déléguer cette responsabilité au Registrariat ou aux doyens? Il faut un lieu central où l'on s'assure que les documents sur lesquels l'Université a apposé formellement sa signature soient respectés.
- VRER : Je voudrais signaler que M. Richmond, qui fait partie du Sénat à titre d'invité, a préparé un message sur ce point. Je demande qu'on lui donne la parole.
- Richmond : Je n'ai pas préparé de message, mais j'aimerais vous dire que nous tenons beaucoup à cette entente avec l'Université de Moncton. En sciences, nous n'offrons que les deux premières années à Sainte-Anne. Il faut donc que nos étudiant-e-s aillent ailleurs pour la suite de leur programme. Depuis quelques années, beaucoup aimeraient venir à Moncton. Malheureusement, ceux qui ont voulu venir ont eu beaucoup de difficulté. L'an dernier, deux de nos meilleurs étudiant-e-s ont été acceptés en 2e année seulement et ce, après plusieurs mois. Pourtant, deux autres étudiant-e-s qui avaient une moyenne moins élevée ont été acceptés en 3e à McGill et à Concordia. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce problème. Ça reflète peut-être que l'Université de Moncton a des standards plus élevés... Quoi qu'il en soit, le bruit se répand et ça décourage les étudiant-e-s de venir à Moncton. J'aimerais demander des précisions au registraire. Il paraît qu'il y a deux ans, deux de nos étudiant-e-s sont venus ici. L'un avait une moyenne très élevée, mais il a eu de la difficulté à obtenir une bourse, alors que l'autre, avec une moyenne moins élevée, en a obtenu une tout de suite. Nous reconnaissons que tous les problèmes ne sont pas du côté de l'Université de Moncton. Parfois, nous ne pouvons offrir tous les cours et il y a lieu de faire un peu de rattrapage. C'est un problème qui touche nos deux établissements et nous le reconnaissons. Dernièrement, il y a eu des contacts entre M. Viel et notre registraire pour établir une liste d'équivalences qui va faciliter les choses. Ça n'existait pas auparavant et les départements ne savaient pas à quoi nos cours correspondaient chez vous. Petit à petit, on est en train de régler le problème. Mais la perception dans la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse est que nos étudiant-e-s ne sont pas toujours bien accueillis à l'Université de Moncton alors que d'autres universités les accueillent très bien.

## 17. ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE (suite)

- VRER : J'aimerais ajouter que dès que nous avons su qu'il y avait quelques problèmes, nous avons agi. Je ne sais pas combien d'étudiant-e-s de Sainte-Anne éprouvent ce type de difficulté ni quel pourcentage de ces étudiant-e-s cela représente, mais nous sommes intervenus immédiatement pour déterminer où était le problème. C'est pourquoi les rencontres entre nos registraires ont eu lieu. J'espère que ce genre de problèmes ne se reproduiront pas. Je profite de l'occasion pour renforcer le message à tous les niveaux de gestion académique.
- Recteur : L'entente dit ceci : *Les facultés/écoles intéressées de l'Université de Moncton et les départements correspondant de l'Université Sainte-Anne définiront les conditions de transfert visant à permettre à l'étudiant et à l'étudiante de compléter dans un temps normal des études de premier cycle universitaire. Lesdites exigences devront, dans la mesure du possible, laisser une certaine latitude à l'Université Sainte-Anne pour faciliter le maintien d'une concordance appropriée entre les programmes des deux établissements.*  
  
C'est signé et dûment autorisé. Ou on le fait, ou on dénonce cette entente. Je ne peux accepter que l'Université ait pris publiquement un engagement qu'elle ne respecte pas. Il faut soit que l'Université prenne les moyens pour respecter l'entente, soit qu'elle ne s'engage pas. Maintenant que nous avons pris connaissance de la difficulté, il faut voir où les mécanismes ont fléchi. Je ne mets pas le registraire en cause, mais il a peut-être quelque chose à dire.
- Viel : Je crois que le problème se situe dans la façon dont nous attribuons nos équivalences. Contrairement à ce que font bien des universités, ici les équivalences sont déterminées par les facultés et écoles, et même par les départements. Chaque fois que le mandat de la personne se termine, on recommence l'évaluation des cours. On cherche à savoir si le cours est exactement le même dans tous ses chapitres. Il faut développer une autre mentalité. Au lieu de se demander si l'étudiant-e a fait exactement la même chose, il faut plutôt essayer de savoir s'il est rendu au même niveau. À l'intérieur de la même institution, il se peut que le prof x n'ait pas pris le même manuel que son collègue pour donner le même cours, mais on ne remet pas ça en question. Comment se fait-il qu'on le fasse quand il s'agit d'une autre institution? Il faudrait avoir une plus grande ouverture d'esprit : se dire que ce qui est enseigné là-bas est «correct» et l'accepter. Si, par après, l'étudiant-e a des difficultés, on réévaluera son cas.
- Lacombe : Après avoir entendu la lecture de l'entente, j'interprète que si un-e étudiant-e arrive ici après deux ans d'étude, il commence en 3e. Je ne vois pas de problème.
- Sichel : Si un-e étudiant-e a suivi des cours dans une discipline, je ne vois pas de problème à lui accorder l'équivalence même s'il n'a pas étudié les mêmes chapitres. Mais si l'étudiant-e a suivi, par exemple, beaucoup moins de chimie qu'ici (parce que son programme comportait plus de cours de français, etc.), il aura des problèmes en 3e année de chimie. Il faut que les cours suivis soient dans le même domaine.
- Chiasson : Le Département d'études françaises a examiné la gestion des équivalences. Même aux étudiant-e-s du Québec, on fait subir le test de classement en français. Si on le fait pour les étudiant-e-s de Sainte-Anne, est-on en contradiction avec cette entente?
- VRER : Certains cours ne sont pas toujours les mêmes, mais il y a beaucoup de similitudes. Par exemple, les objectifs du cours FR 1886 sont atteints par le cours x qui se donne à Sainte-Anne. À partir des cours suivis, on peut déterminer le niveau atteint.
- B. Bérubé : Nous avons un règlement de l'Université qui dit que tous les étudiant-e-s qui arrivent ici pour la première fois doivent subir un test de classement en français. L'entente veut-elle dire que ce règlement ne s'applique pas aux étudiant-e-s qui arrivent de Sainte-Anne?
- VRER : L'entente dit que c'est comme s'ils avaient suivi leurs cours ici.
- Recteur : Ce qui est vraiment important, c'est que s'il y a un problème entre les deux universités, il doit être réglé au niveau institutionnel et non sur le dos de l'étudiant-e individuellement. Que les registraires s'en parlent avant qu'on en parle à l'étudiant-e, afin d'éviter que l'étudiant-e fasse la navette. Sinon, le message qu'on envoie à la communauté de la Nouvelle-Écosse est presque : «Allez étudier dans les universités anglophones». Il faut régler le fond du problème. Au niveau du Sénat, on ne peut peut-être pas le régler au plan opérationnel. Quelqu'un devrait revenir avec des propositions de solution, quitte à amender notre entente, s'il le faut.

## 17. ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE (suite)

- R. Landry : On a posé une question claire : est-ce que les règlements de notre université s'appliquent aux étudiant-e-s qui arrivent de Sainte-Anne, oui ou non? On n'a pas répondu. Les étudiant-e-s de Sainte-Anne sont considérés comme nos étudiant-e-s. Ces règlements s'appliquent-ils à tous nos étudiant-e-s?
- VRER : Si l'étudiant-e est censé être considéré comme ayant fait ses cours ici, il faut étudier son dossier comme s'il était notre étudiant-e.
- R. Landry : S'il lui manque un cours de français?
- VRER : Il le fait ici pendant sa troisième année.
- B. Bérubé : Je tiens à vous dire qu'en 1993, en tant que responsable du Secteur langue, j'ai eu des rencontres avec une professeure de langue de l'Université Sainte-Anne : Murielle Comeau. Nous avons examiné nos sommaires de cours. Nous en étions presque arrivées à une entente. Nous serions allées à Sainte-Anne pour faire nos tests de classement et elle serait venue ici. Nous aurions pu faire des comparaisons. Mais nous n'avons pas pu le faire parce qu'on nous a coupé l'herbe sous le pied. Monsieur Boudreau a fait signer cette entente-ci. Maintenant, vous nous dites qu'il faut traiter les étudiant-e-s de Sainte-Anne selon cette entente. Il faut que ce soit clair : est-ce que, pour ces étudiant-e-s, on enlève le règlement au sujet du test de français? Je ne sais plus ce qu'il faut faire!
- VRER : Une fois qu'on a établi qu'il y avait des cours analogues, si on reçoit un-e étudiant-e qui a réussi un cours pour lequel, ici, on exige un test de classement avant d'y inscrire un-e étudiant-e, mon interprétation est que le cours a été fait. L'entente dit que si un cours a été suivi, c'est comme s'il avait été suivi à Moncton.
- Recteur : Je n'aurais pas d'objection à ce qu'on amende l'entente pour spécifier que tous les étudiant-e-s de l'Université Sainte-Anne doivent subir le test de classement en français. Il faut décider ce qu'on veut faire et s'assurer que les engagements pris sont respectés. Je ne suis pas sûr que ce soit possible de finaliser cela aujourd'hui.
- DGEP : L'esprit de l'entente a été expliqué par le VRER. Par rapport aux cours de sciences et de mathématiques, M. Boudreau est allé voir les directeurs de département; les cours étaient semblables. Quant aux cours de français, si un-e étudiant-e a suivi l'équivalent de FR-1886, on ne lui demande pas de faire le test de classement. L'entente dit seulement que les cours des deux premières années sont équivalents. Elle a été travaillée longuement par beaucoup de personnes, mais on ne l'applique pas.
- LeBlanc : L'entente a été adoptée par le Sénat; elle a donc la même force que nos règlements. Il n'y a pas lieu de faire des interprétations. Si un cours a été suivi à Sainte-Anne, c'est comme s'il avait été suivi à Moncton.
- Président : L'entente a préséance.
- Lacombe : L'entente précise.
- Dubé : Parce qu'il y a une entente avec Sainte-Anne, si un-e étudiant-e a suivi le cours x ou y, il n'a pas besoin de faire le test de classement. Il n'y a pas d'entente semblable avec le Québec. Moi, en arrivant, j'ai dû faire le test de classement.
- A. Bérubé : Il existe une liste d'équivalences. C'est un problème technique facile à régler.
- Péronnet : Ce protocole d'entente n'est pas suffisamment connu. Il faudrait le faire connaître.
- Richmond : Je vous remercie beaucoup. Je suis convaincu que nous aurons moins de problèmes à l'avenir.

## 18. AJOURNEMENT

- ° La séance est suspendue. Elle reprendra le mercredi 15 novembre à 16 h par vidéoconférence.

**SAC-951109**

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

2<sup>e</sup> partiede la 135<sup>e</sup> réunion du**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 15 novembre 1995 à 16 h

Tenue par vidéoconférence

Centre universitaire de Moncton  
Centre universitaire de Shippagan  
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet**PRÉSENT-E-S**

Richard Barry, professeur	CUSLM	Edgar Robichaud , directeur	CUSLM
Éliane Befekadu	CUM	Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du SAC	UdeM
Adrien Bérubé, directeur Services pédagogiques (DSP)	CUSLM	Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP)	CUS
Bernadette Bérubé, professeure	CUM	John Sichel, professeur	CUM
René Blais, professeur	CUSLM	Chantal Thériault, étudiante	CUM
Zénon Chiasson, doyen	CUM	Ba Tran Quang, professeur	CUM
Hermel Couturier, directeur	CUM	Lita Villalon, directrice	CUM
Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER)	UdeM	Truong Vo-Van, doyen	CUM
Lionel Dionne, professeur	CUS	Francis Weil, professeur	CUM
Nassir El-Jabi, doyen	CUM		
Luc Frenette, professeur	CUSLM	<b>INVITÉS ET INVITÉES</b>	
Paul Grell, professeur	CUM	Paul-Émile Benoit, directeur Communication	CUM
Serge Jolicoeur, professeur	CUM	Rhéal Bérubé, directeur Développement	CUM
Rino Lacombe, professeur	CUM	Armand Caron, vice-recteur (VRCUS)	CUS
Marcelle Laforest, directrice	CUM	Pierre Dion, président d'assemblée	CUM
Paul Lanctôt, doyen	CUM	Fernand Landry, vice-recteur Administration et ressources humaines (VRARH)	UdeM
Rodrigue Landry, doyen	CUM	Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du SAC (SG)	UdeM
Renaud S. LeBlanc, doyen	CUM	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	CUM
Linda Lequin, professeure	CUM	Viateur Viel, registraire	CUM
Victorin Mallet, doyen	CUM		
Bertrand Marion, professeur	CUSLM		
Louise Péronnet, professeure	CUM		
Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP)	UdeM		

**EXCUSÉ-E-S:** Corine Auger, Guylaine Dugas, Albert Lévesque et Michèle Trudeau**ABSENT-E-S:** Normand Carrier, Julie Corriveau, Michel Doucet, Pascal Dubé, Alice Guérette-Breau, Lorraine Julien, Shirley Paulin et Ian Richmond

## 19. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

- Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 16 h 10. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement à Linda Lequin, professeure au CUM, qui vient d'être élue au Sénat. Il annonce que les personnes suivantes se sont excusées : Guylaine Dugas, Albert Lévesque et Michèle Trudeau.

Comme la vidéoconférence ne peut se prolonger après 19 h, le président avertit l'assemblée qu'il faudra évacuer la salle à l'heure dite. Il annonce aussi qu'il devra céder la présidence à quelqu'un d'autre à partir de 18 h 15.

## 20. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

- Le président rappelle que le 9 novembre dernier, il a lui-même convoqué les membres à cette séance.

## 21. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

- Le président fait l'appel afin de vérifier les présences dans les trois centres. Il constate que tout est en règle.

Un nouvel ordre du jour comprenant les rubriques qui n'ont pas été traitées est distribué aux membres.

## 22. MODIFICATION À LA CHARTE : RECONSIDÉRATION

(Voir le Document J, page 104)

- Président : Nous avons reçu la copie d'un avis juridique qui demande au Sénat de réexaminer la question relative à l'ouverture de la Charte. Afin d'éviter toute possibilité de contraintes géographiques, Me Drapeau suggère que la résolution 14-SAC-951109 se lise comme suit : *d) Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan ainsi qu'à Bathurst sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique.* Il s'agirait donc d'ajouter «ainsi qu'à Bathurst» à la résolution adoptée la semaine dernière.

### **P : 17-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

*«Que l'on reconsidère la résolution 14-SAC-951109.»*

- Président : Étant donné que le vote s'est fait par scrutin secret, je dois demander au proposeur et à l'appuyeur s'ils étaient en faveur de la proposition adoptée.
- Les deux répondent oui.
- VRER : Je demande qu'une copie de la lettre soit distribuée aux sénateurs et montrée à l'écran pour les personnes à distance.
- A. Bérubé : J'avais le sentiment, jeudi dernier, qu'on votait sur une proposition qui ne devait pas être le libellé exact, mais l'esprit de ce que le Sénat désirait. C'était clair qu'on était tous d'accord pour que le programme se donne à Bathurst. Je vais voter pour si l'amendement est nécessaire, mais je ne vois pas pourquoi il est nécessaire.
- VRARH : Rouvrir la discussion, c'est comme rouvrir la Charte; je ne veux pas le faire à la légère. Les résolutions du Sénat et du Conseil des gouverneurs certifiées conformes devront accompagner la demande à l'Assemblée législative. Si nous présentons la demande que nous conseille Me Drapeau, elle ne sera pas conforme à la résolution du Sénat et l'Assemblée législative serait en droit de se poser des questions. Ce serait plus facile si le Sénat modifiait la résolution afin d'ajouter *ainsi qu'à Bathurst*.

## 22. MODIFICATION À LA CHARTE : RECONSIDÉRATION (suite)

- Befekadu : C'est inopportun de remettre cette question à l'ordre du jour. La position de Me Drapeau va à l'encontre de la constitution de l'Université qui prévoit trois constituantes. Les modalités touchant l'offre du programme à Bathurst relèvent du CUS. Ou bien on ouvre un quatrième centre, ou bien on reste avec la notion de trois constituantes avec des modalités développées par le CUS. Je m'oppose au réexamen de cette question.
- Royer : Nous ne voyons pas de problème à ce que des mesures soient prises pour sécuriser cette décision si on fait en sorte que les règles soient respectées et que c'est conforme à l'esprit du Sénat.
- Tran Quang : J'ai une petite réserve. Le libellé de la question peut signifier qu'il y a quatre endroits où se donne le programme complet de baccalauréat en science infirmière. Je rappelle qu'on a déjà adopté au Sénat la possibilité de donner le programme BEd (enseignement postsecondaire) au Collège de la garde côtière canadienne à Sydney en Nouvelle-Écosse sans modifier la Charte. Tel que c'est écrit ici, on pourrait interpréter que Bathurst est une constituante.
- R. Landry : Dans ma façon de lire le libellé, je ne vois pas qu'il y ait le danger d'interpréter qu'on crée une quatrième constituante. Le texte donne l'autorisation d'offrir les cours à Bathurst.
- Jolicoeur : Il y a déjà des cours qui se donnent à Bathurst. Pourquoi n'y a-t-il pas de contraintes géographiques pour les cours en question?
- VRER : Pour les deux premières années, on peut donner les cours dans n'importe quel site. C'est à partir de la troisième année du programme qu'il y a des problèmes.
- Jolicoeur : Si les constituantes ont la possibilité de donner des cours là où elles veulent et si on dit qu'elles peuvent donner un programme complet, je ne vois pas de problème.
- Lanctôt : Si on a des craintes que le mot «constituante» soit associé à Bathurst, on pourrait ajouter «ainsi que dans la ville de Bathurst».
- Befekadu : On est en train de faire le débat.
- On demande le vote par scrutin secret.

Scrutateur : Rhéal Bérubé

Vote sur P17 Pour 10      Contre 22      REJETÉ

## 23. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir le Document K, page 106)

### 23.1 Arts : cours SR

#### **R : 18-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

*«Que l'on accepte les changements proposés à SR 1110 et SR 1410 et la création de SR 2133 Figures mythiques et religion.»*

Vote sur R18      unanime      ADOPTÉ

#### **R : 19-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

*«Que le cours SR 4613 soit créé.»*

Vote sur R19      unanime      ADOPTÉ

23.1 Arts : cours SR (suite)

**R : 20-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

*« Que les cours SR 4613 et SR 2133 puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉ

**23.2 Science infirmière**

- VRER : L'École veut modifier ses conditions d'admission pour exiger dorénavant des vaccins comme mesure de prévention. Le CPR n'a pas d'objection quant au principe, mais il a demandé de modifier le libellé de façon à ce que l'exigence ne soit pas appliquée au moment de l'admission, mais avant les stages pratiques. Pour le programme régulier, il faut donc lire : « **Avant de pouvoir s'inscrire aux stages**, les candidates et les candidats doivent fournir les preuves suivantes... »

**R : 21-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

*« Que les conditions d'admission proposées pour le programme de baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) soient adoptées avec la modification demandée par le CPR. »*

- Befekadu : J'amène le point de vue de l'École qui demande que ces exigences soient satisfaites avant l'admission et non pas seulement comme une condition avant d'aller dans le milieu hospitalier, comme le propose le CPR. L'École voulait demander une attitude de prévention initiale. On n'y voyait pas seulement une précaution, mais une façon de provoquer une prise de conscience de la dimension préventive.

Vote sur R21

Pour 31

Contre 1

ADOPTÉ

**23.3 Sciences forestières****R : 22-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

*« Que les modifications au programme des sciences forestières demandées par l'École soient acceptées. L'École est invitée à présenter, dans une prochaine étape, des modifications dans son programme qui répondront aux exigences du Sénat. »*

- VRER : La modification porte sur la suppression de deux cours de mathématiques qui figuraient en première année. L'École s'ajuste sur les autres écoles de foresterie. Les programmes de foresterie bougent en Amérique du Nord. Le changement proposé n'est pas une innovation, il s'inscrit dans une tendance. Quand le CPR reçoit une demande de modification de programme, il regarde toujours si l'ensemble du programme est conforme à tous les paramètres du Sénat. Le programme de foresterie ne l'est pas, mais dans ce cas-ci, on n'était pas dans une situation de rappel de programme qui se fait lors d'une accréditation ou d'une réorientation. Ici, l'accréditation a été faite il y a au moins trois ans. Le rappel du programme se fera dans deux ans. Ce que le CPR a exprimé dès maintenant, c'est un message sur la nécessité de s'occuper de la question des paramètres pour les prochaines modifications du programme.

**23.3 Sciences forestières (suite)**

- Mallet : C'est difficile de dire si je suis d'accord ou pas parce que c'est la première fois que je vois cela depuis la sortie du programme. Ça me dérange qu'on abandonne les cours de mathématiques en deuxième année. Quels sont les cours de mathématiques en première année? Si ce changement empêche les étudiant-e-s de la deuxième année en sciences forestières de transférer dans un programme de sciences, ça me dérange.
- E. Robichaud : Les cours de mathématiques sont des cours de deuxième année. On garde les cours MA 2073 et MA 2083.

Vote sur R22                                  Pour 30                                  Abstention 1                                  ADOPTÉE

- ° Victorin Mallet demande que son abstention soit notée.

#### 23.4 Génie

##### **P : 23-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

*«Que le Sénat accepte : les modifications proposées par l'École de génie dans tous ses programmes de premier cycle en génie; l'abolition du diplôme de génie général; l'abolition de tous les cours actuels de premier cycle en génie; la création des nouveaux cours de génie proposés.»*

- VRER : C'est une proposition réellement importante pour laquelle le CPR a fait deux ou trois instances de rencontres dont quelques-unes auxquelles les représentants de l'École étaient présents. Il s'agit d'une révision majeure. Le CPR a discuté de tous les détails. Il y a des cours qui portent sur des notions de droit, de sociologie, d'administration. Le CPR a regardé ces contenus pour s'assurer qu'on allait utiliser les ressources des unités où se rattachent les sigles. Nous avons eu une discussion prolongée au sujet des cours de physique. Le CPR a retenu que l'École est intéressée à avoir des cours de physique dans son programme, mais il n'a pas été possible de trouver une solution immédiatement avec le Département de physique. On reviendra à des cours avec sigle PH lorsqu'il y aura une entente avec ce département. La lettre de Thomas Richard dit que son département n'a pas les ressources. Les discussions vont continuer sur cette question. La façon de comptabiliser les crédits a donné lieu à une longue discussion. Dans la colonne de droite (heures de contact), lorsqu'on voit 3-2-0, le 2 représente les heures de travaux pratiques. Pour accepter cette comptabilisation, le CPR s'est appuyé sur deux informations : 1) Selon les paramètres adoptés par le Sénat, on peut exiger un certain nombre d'heures de travail personnel qui ne sont pas comptabilisées, mais il doit y avoir un plafond. Le CPR a regardé si, dans ce cas, le plafond était atteint. 2) L'École de génie vient de faire passer ses programmes à 162 crédits. Le CPR interprète que l'École a fait un bond pour réduire le nombre de crédits. En même temps, elle respecte le plafond fixé par le Sénat pour les heures de travail personnel. Les commentaires reçus en réunion indiquent que ce n'est pas le niveau parfait pour comptabiliser les cours, mais c'est la tendance. Dans bon nombre de ces cours, les heures que l'étudiant-e passe à ses travaux pratiques, il les économise dans le travail personnel; ce sont des vases communicants. Dans les résultats, il n'y a pas de satisfaction totale au CPR, surtout en ce qui concerne les cours de physique. Il n'y a pas de satisfaction totale quant à l'atteinte des objectifs de formation générale, surtout en ce qui concerne la question de l'esthétique. Comme dans le cas de bien des programmes, le CPR ne trouve pas l'explication très convaincante. Les points forts sont que l'École va dans la bonne direction : il y a une diminution directe du nombre de crédits et une diminution indirecte substantielle du nombre d'heures de travail.
- Mallet : Je félicite l'École de génie d'avoir réussi dans un aussi court laps de temps à modifier ses programmes. Ils ont fait beaucoup de travail. Nous, ça fait quatre ans qu'on étudie nos programmes. Eux, ils ont réussi à passer de 195 crédits à 162 crédits. La Faculté des sciences a deux problèmes par rapport à ces programmes : 1) L'abandon de crédits en sciences par l'École. Les politiques d'accréditation mentionnent un nombre spécifique de crédits en sciences. Au sujet de l'abandon des cours de physique, la lettre de Thomas Richard précise qu'il n'est pas normal de ne pas avoir de cours de physique dans des programmes de génie. La majorité des programmes de génie ont des cours de physique. Le VRER a expliqué qu'il y a encore lieu de réintroduire des cours avec sigle PH. On est inquiet de cette situation.

#### 23.4 Génie (suite)

La Faculté des sciences a fait remarquer que l'absence de cours de physique n'était pas normale. Selon notre information, les cours de physique du nouveau programme sont en réalité des cours de technologie de la physique. 2) L'autre problème concerne la façon de comptabiliser les crédits. Prenons par exemple le programme de génie civil, première année, le cours GE 1111 qui a comme «heures de contact» : 3-2-0. Selon notre façon habituelle de compter les crédits en sciences, dans un tel cas, c'est 4 crédits et non 3 qu'il faudrait accorder à ce cours. Dire 3 crédits, c'est une façon de cacher le nombre de crédits réels. Si je compte les crédits comme on le fait en sciences, les programmes de génie ont plus de 180 crédits. La Faculté pense que cette nouvelle façon de comptabiliser les crédits peut avoir un impact sérieux à l'Université. Combien va-t-on accorder de crédits aux professeur-e-s : 4 ou 5 ? ça va à l'encontre de l'article 24.04 de la convention collective. Cela peut poser des problèmes si ce n'est pas standardisé à l'Université. On avait pensé à cette solution, mais on ne l'a pas choisie à cause de l'insistance de nos étudiant-e-s. Ils nous ont dit qu'ils voulaient que la quantité de travail qu'ils mettaient dans un cours soit reconnue : s'il y a du travail pour 4 crédits, il faut indiquer 4 crédits. Je vous renvoie à la page 63 du document concernant le Comité d'accréditation. Il est clair qu'une heure de cours équivaut à une unité d'accréditation et une heure de laboratoire équivaut à 0,5 unité d'accréditation. C'est ce système qu'emploie la Faculté des sciences. Le CPR propose un programme qui n'a pas l'air de reconnaître ce que nous faisons. Si le Sénat s'en va dans ce sens, je ne vois pas pourquoi, à la Faculté, nous continuerions à modifier le contenu de nos programmes, comme nous essayons de le faire depuis quatre ans, pour respecter les paramètres du Sénat. Si on comptait les crédits de cette façon, le programme de chimie aurait 115 crédits et celui de physique, 116. Les implications sont sérieuses. Je ne veux pas jeter une douche froide sur les programmes de génie. Si on veut aller dans ce sens-là, il faudra que tout le monde puisse y aller.

- Sichel : Je suis membre du CPR. Je vais donner des précisions. Au CPR, il y a eu un débat qui a des implications sur la définition d'un crédit. Le programme de génie actuel a 195 crédits; c'est très lourd. La première proposition envoyée au CPR en mai était de 180 crédits. Elle a été retirée. Cette année, le génie arrive à 162 crédits en comptant les cours avec laboratoire comme des cours de 3 crédits. Si on crédite les laboratoires, on arrive à 177 crédits. Ce qui veut dire que la moitié de la diminution de 33 crédits est réelle. La justification de l'école de génie est que les laboratoires n'ajoutent pas de travaux pratiques, mais remplacent le travail personnel. M. El-Jabi a dit qu'on a besoin de ces cours en génie électrique, dont la 4e année commence l'an prochain. Après un long débat, on a décidé d'adopter les changements. Pour ce qui est des cours de physique qui sont remplacés par des cours avec des sigles de génie, la majorité des membres du CPR n'étaient pas en mesure de juger ce qui est de la physique et ce qui n'en n'est pas. Le Département de physique n'est pas d'accord, comme le montre la lettre de M. Richard.
- LeBlanc : Cela me crée un problème de compter 0-2 crédits comme 0 crédit. Si on l'accepte, on devra le faire pour toutes les facultés et écoles. On est en train de créer un précédent qui fera que les paramètres du Sénat ne seront plus des paramètres.
- Péronnet : Comme membre du Sénat, je ne suis pas apte à juger du contenu de ces programmes. Je ne suis pas assez renseignée pour voter oui.
- Tran Quang : 1) Ce programme est une incitation au non-respect de la convention collective en vigueur. Comment pouvez-vous dire qu'on ne compte pas les crédits pour les étudiant-e-s alors qu'ils comptent pour les professeur-e-s? On est dans une période où les professeur-e-s et l'Université doivent travailler ensemble pour rationaliser les ressources. Si on commence à attaquer la convention collective par la petite porte d'en arrière... Le doyen de la Faculté des sciences dit que cette comptabilisation est un précédent dangereux. 2) Indépendamment de la manière de compter les crédits (qui, je pense, ne reflète pas la réalité), il y a une tendance qui se dessine depuis deux ou trois ans : chaque programme révisé essaie de trouver un moyen élastique pour aller au maximum du nombre de crédits. Cela a un impact très important sur les ressources de l'Université. Chez nous, nous devons nous satisfaire de 120 crédits, ce qui est en dessous de la moyenne canadienne, alors que certains programmes, à titre exceptionnel et en faisant de la gymnastique, arrivent à dépasser les normes. 3) Nous violons nos propres règles du Sénat concernant la formation générale. Les cours FR 1885 et FR 1886 sont obligatoires en première année, à moins que le test de classement donne une exemption. Ici, ils sont en deuxième année. Je veux avoir un avis juridique sur cette question. Il n'y a pas de cours d'éthique obligatoire comme prévu par le Sénat. L'éthique est fondamentale. C'est une violation des règles de l'Université de Moncton. Je vois mal un-e diplômé-e de l'an 2000 sans un minimum de connaissances des règles de l'éthique.
- Weil : Lorsque j'ai reçu les documents du Sénat, je me suis posé de grandes questions. J'ai l'impression que le CPR a fait un travail un peu hâtif. Je me demande si le CPR a étudié toutes les composantes du problème. Je connais les étudiant-e-s de génie et leur façon de travailler. Je peux vous certifier que si un sondage était fait auprès d'eux, la majorité auraient de la difficulté à comprendre comment le CPR a pu comptabiliser le nombre de crédits de

#### 23.4 **Génie** (suite)

cette façon. J'ai entendu les plaintes d'étudiant-e-s de génie. Ils disent qu'ils n'ont pas le

temps de faire tout le travail demandé et ce sont pourtant des étudiant-e-s sérieux. Pour que ces programmes marchent, il faudrait réviser le contenu de tous les cours. C'est une nouvelle façon de compter les crédits, mais ce sont les mêmes cours. Ce sera une anomalie complète. Il faut faire un travail sérieux pour sonder un ensemble représentatif des étudiant-e-s. Dans le programme de génie civil, en deuxième année, il y a le cours Statique au premier semestre et le cours Dynamique au deuxième qui sont des cours assez difficiles. En ce moment, ils sont préparés par le cours Mécanique et chaleur qui a été supprimé. J'ai demandé à des étudiant-e-s si ces cours de statique et de dynamique peuvent être suivis sans avoir suivi le cours Mécanique et chaleur. Les bras leur en sont tombés. À cause du point que fait valoir le directeur du Département de physique, les explications du CPR me laissent songeur. Je me dis qu'on va trop vite. Attendons que cette question soit réglée. (D'ailleurs, comment se fait-il que le Département de physique n'ait pas les ressources pour offrir ces cours et que l'École de génie les ait? ) Je vais faire une proposition de dépôt et je demande au CPR de revoir les choses, de faire un sondage, de consulter les facultés et écoles de même que les étudiant-e-s sur le fait qu'on ne va plus compter les crédits de laboratoire.

### **R : 24-SAC-951109**

Francis Weil, appuyé de Paul Grell, propose :

«*Que la proposition P : 23-SAC-951109 soit déposée.*»

Vote sur R24

Pour 23

Contre 8

ADOPTÉ

### **23.5 Baccalauréat en loisir**

- Le VRER explique qu'il s'agit essentiellement d'un assouplissement de l'approche utilisée pour choisir des options. Une catégorie d'option a été enlevée et le contenu des autres listes a été modifié en conséquence.

### **R : 25-SAC-951109**

Léandre Desjardins, appuyé par Hermel Couturier, propose :

«*Que l'on accepte les modifications proposées.*»

- Grell : Je constate incidemment qu'on est à 129 crédits au total. J'attire votre attention là-dessus.
- DGEP : J'ai la même question. Y a-t-il une raison spéciale pour dépasser 126 crédits?
- VRER : Ce programme a été approuvé par le Sénat avant qu'on adopte les paramètres. Ici, la proposition ne discute pas de la réorganisation du programme de base. Il a été considéré dans le cadre de modifications mineures et non dans celui du rappel des programmes. On n'a fait qu'assouplir la façon de choisir les options pour les étudiant-e-s.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE.

- A. Bérubé : On devait considérer la lettre de Thomas Richard. Étant donné que ça fait partie du programme de génie, je crois qu'on l'a déposée en même temps.
- Les membres sont d'accord avec cette interprétation.

## **24. NOMBRE MAXIMUM DE CRÉDITS D'UN PROGRAMME**

- Weil : Je croyais qu'on avait dit qu'on pourrait le traiter à la prochaine réunion.
- Les membres sont d'accord.

## **25. CONDITIONS D'ADMISSION** (Voir le Document L, page 190)

- Le VRER explique pourquoi on demande au Sénat de reconsidérer sa décision concernant les conditions d'admission (R : 34-SAC-950525).
- VRER : En mai 1995, le Sénat a adopté une proposition relative aux conditions d'admission, plus spécifiquement on exigeait le cours de mathématiques de 12<sup>e</sup>. Cette décision a été utilisée pour l'admission en septembre 1996. Au moment de l'adoption de la résolution, des questions ont été posées. J'avais répondu qu'on allait consulter et que s'il y avait des problèmes, on reporterait la date d'entrée en vigueur. On a commencé à avoir des réactions dès que les écoles secondaires ont pris connaissance de la résolution. Parmi les réactions, certaines sont arrivées au Conseil des gouverneurs en septembre. Le CGV a adopté la résolution suivante : *Le Conseil des gouverneurs demande au Sénat de reconsidérer cette question en raison de son impact sur les inscriptions.* J'avais déjà perçu qu'il y avait un problème pour l'introduction de cette condition en septembre 1996. Les écoles nous ont dit que la programmation des cours se faisait en avril ou mai et qu'elles n'avaient pas l'argent nécessaire pour ajouter des groupes. J'étais disposé à retarder d'une année, mais les résultats de nos consultations sont allés plus loin. On a fait enquête auprès d'autres universités, du Ministère à Fredericton et des écoles. Au niveau des universités des Maritimes, il y a Dalhousie et Memorial qui ont un type semblable d'exigence. Ailleurs au pays, les universités sont plus flexibles. À Calgary, on trouve l'exigence en mathématiques dans beaucoup de programmes, mais pas dans tous. Quant au ministère de l'Éducation, il nous a fait connaître sa position dans une lettre de Raymond Daigle, sous-ministre adjoint, qui se demande pourquoi on exige cette condition. Selon lui, on crée une pression indue sur les programmes scolaires. En effet, dès qu'un-e élève pense à fréquenter l'Université, il doit s'inscrire aux cours de mathématiques. L'ajout de groupes en math crée une pression sur les ressources qui entraîne la suppression d'options. On a donc de plus en plus de cours obligatoires, alors que les écoles s'efforcent d'ajouter des options. On assiste alors à une diminution du rendement dans les cours de math parce que la motivation des élèves est moins grande que chez ceux et celles qui suivent le cours par affinité. M. Daigle pense que ce que le Sénat semble exprimer, c'est la nécessité d'une augmentation des exigences. À son avis, d'autres moyens pourraient être pris pour arriver au même résultat. J'ai reçu du registraire une liste des réactions et commentaires des écoles de la province. Plusieurs disent qu'elles pourront s'accommoder de la décision si l'application en est reportée d'un an; d'autres ne sont pas d'accord parce que ça leur crée de gros problèmes. Pour 1996, ce n'est pas pratique d'exiger cette condition. Pour ce qui est de l'exiger en 1997, on a plusieurs arguments (dont la demande du CGV) pour remettre en question le principe. Je n'ai pas de proposition. En tant que VRER, je préside le CPR et j'ai présenté la résolution du Sénat au Conseil. Je ne peux donc pas faire une proposition qui contredirait cette résolution.
- Mallet : Je veux m'assurer qu'on voit l'impact de cette question. On a eu un débat sur la nécessité d'éliminer les cours de rattrapage. En mathématiques, on n'offre plus les 6 crédits qui étaient considérés comme des cours du secondaire. Si on abandonne cette exigence, faudra-t-il revenir en arrière et créer ces cours de rattrapage? Concernant les exigences, deux tendances sont possibles : 1) accepter autant d'étudiant-e-s que possible, ce qui a un impact sur les ressources; 2) augmenter les exigences, ce qui pousse les étudiant-e-s à aller ailleurs et... à verser leur argent à d'autres institutions.
- Recteur : Il serait bon qu'on se rappelle quelle résolution du Sénat on discute. Il ne s'agit pas d'une discussion générale; nous avons une résolution sous les yeux. Je crois comprendre que l'exigence de mathématiques existe déjà. On ne discute pas de ça, mais de la généralisation de l'exigence du cours de mathématiques à tous les programmes. J'aimerais savoir si j'interprète bien. Est-ce que l'Université a décrété que ce cours, qui n'est pas obligatoire pour la 12<sup>e</sup> année, devient pour l'Université de Moncton un cours éliminatoire? Est-ce sage d'adopter cette solution? Augmenter ces exigences m'apparaît arbitraire dans un contexte où le nombre d'inscriptions diminue. Le fond de la question est : ce cours est-il obligatoire pour faire une carrière universitaire, quelle qu'elle soit? Si oui, on peut maintenir cette exigence. Mais la placer comme une exigence absolue a des conséquences. Est-on prêt à les payer? Il faut au moins donner un préavis aux écoles et aux étudiant-e-s qui doivent faire des choix de «prérequis» en 10<sup>e</sup> année. Notre réflexion est-elle assez approfondie pour prendre cette décision? Ça me rend très hésitant à prendre une position ferme et définitive. On pourrait mandater un groupe pour réviser cette question et, en attendant, suspendre l'application.
- Weil : J'ai écouté les arguments; il y a du bon. Je vois dans quel imbroglio sont les écoles. Dans certains programmes, on a dernièrement imposé l'exigence des mathématiques de 12<sup>e</sup>. Cette exigence a été placée dans d'autres programmes il y a bien plus longtemps.

## 25. CONDITIONS D'ADMISSION (suite)

### **P : 26-SAC-951109**

Francis Weil propose :

*«Que l'exigence du cours de mathématiques de la 12<sup>e</sup> année dans les programmes qui viennent de l'imposer dans les 10 derniers mois ne soit pas appliquée en septembre 1996.»*

- Weil : Quant à savoir si on veut l'imposer en 1997, c'est aux gens de qui relèvent les programmes de se demander s'ils la veulent ou s'ils peuvent s'en passer.
- Villalon : Point d'ordre. La proposition ne va pas dans le sens de ce qui est demandé. Le CGV demande soit de réexaminer l'exigence, soit de la reporter à plus tard.
- A. Bérubé : Je m'apprêtais à faire une proposition semblable.

### **P : 27-SAC-951109**

Adrien Bérubé, appuyé par Francis Weil, propose :

*«Que l'exigence des mathématiques de 12<sup>e</sup> dans les conditions générales d'admission ne s'applique pas pour l'admission de septembre 1996.»*

- Viel : Telle qu'elle est formulée, cette proposition crée un problème. Quand on a exigé le cours de math comme condition générale d'admission, on a éliminé les autres conditions A et B. Cela veut dire qu'on l'enlève complètement à l'Université. À ce moment-ci, le plus simple serait de demander une année de transition.
- Le proposeur et l'appuyeur sont prêts à retirer la proposition.

### **R : 28-SAC-951109**

Zénon Chiasson, appuyé par Ba Tran Quang, propose :

*«Que le Sénat reconsidère sa décision d'imposer les mathématiques de 12<sup>e</sup> année dans ses conditions générales d'admission.»*

**Nota bene** : Cette proposition a été modifiée. Voir texte plus loin.

- Weil : Le mot «reconsidère» peut vouloir dire beaucoup de choses. Est-ce qu'on l'annule pour en discuter plus tard?
- Chiasson : On l'annule et on va en rediscuter à une réunion ultérieure.
- VRER : La résolution voulant que l'exigence s'applique aux programmes des arts a déjà été votée. Elle était mise en cause si on parlait des dix derniers mois, comme le faisait la proposition qui a précédé celle dont on parle. L'information est claire ici. Puisque le Sénat avait posé des questions quand l'exigence a été votée, mon interprétation était qu'on devait faire quelque chose pour 1996. C'est ce qu'on a fait en commençant à avertir les écoles que l'exigence ne serait pas appliquée en 1996.

## 25. CONDITIONS D'ADMISSION (suite)

- Grell : Cette question a été dûment étudiée à trois endroits : elle est arrivée par le CPR, puis on l'a examinée en détail au Sénat en mai dernier et elle est arrivée au CGV de septembre. Je veux simplement faire remarquer qu'il a suffi de l'intervention du président du Conseil, qui avait reçu une lettre de l'école Louis-Mailloux, pour remettre en question tout ce qui avait été beaucoup plus largement étudié au CPR et au Sénat. Je veux qu'on note au procès-verbal que j'espère que le CGV appréciera que nous réétudions la question et que nous allons avoir une oreille attentive. Il ne faudrait pas que ce soit à sens unique...
- Tran Quang : J'ai appuyé d'abord parce que j'avais déjà parlé de mes réserves en juin dernier. Les élèves n'avaient plus de marge de manoeuvre. Même en 1997, ce n'est peut-être pas possible. Les écoles secondaires planifient sur une période de trois ans. Si un élève ne fait pas math 2 en 10<sup>e</sup> année, ce n'est pas possible d'avoir suivi les quatre cours de math pour septembre 1997. Je connais des cas. Deuxièmement, je ne suis pas sûr qu'il soit si important pour tous les étudiant-e-s d'avoir suivi les quatre cours de mathématiques, alors qu'on exige aucun cours de philosophie. On veut exiger quatre cours de math pour s'inscrire dans un programme d'arts visuels, alors que nous venons de voir des programmes de cinq ans de l'École de génie où il n'y a aucun cours de philosophie. Il y a beaucoup d'anomalies. Je demande, dans la reconsidération, de réfléchir à cette question. On ne pense pas aux jeunes.
- Recteur : Avec cette résolution, je veux m'assurer qu'on règle le problème soulevé par Viateur Viel. On veut revenir à la situation antérieure à la décision prise au dernier Sénat. Toutes les autres conditions demeurent. Le registraire devrait envoyer un message aux écoles.
- Viel : Je me demande s'il y a lieu de préciser la résolution du Sénat en la retournant au CPR. Elle reviendrait au Sénat en janvier.
- ° Pierre Dion s'absente. Le recteur agira comme président d'assemblée.
- Viel : Si c'est laissé en suspens, je ne sais pas quoi dire. On pourrait dire qu'on n'en tiendrait pas compte en 1996.
- Sichel : Je ne comprends pas très bien la signification de tout ceci. Je suis un peu contre qu'on reconsidère la question. Je serais pour si on maintient le *statu quo*, comme a dit le recteur. Je serais plus content si on remplaçait la proposition par quelque chose qui dirait que c'est le *statu quo*.
- Chiasson : En demandant une reconsidération, mon intention était que si on le faisait séance tenante, ensuite j'aurais fait une proposition pour l'envoyer à un groupe d'étude ou au CPR.
- R. Landry : Je veux être bien rassuré. Quand on a voté le BA-BEd primaire, on proposait la condition A (qui comprenait quatre cours de mathématiques) parce qu'il y a une composante de mathématiques dans l'une des concentrations. Va-t-on retracer tous les programmes où on modifie les conditions d'admission? Va-t-on envoyer une note aux écoles pour avertir que la condition A est maintenue dans des programmes comme celui-là?
- Président : Il ne faudrait pas s'embourber. Il semble y avoir un consensus que l'application de la résolution de mai soit suspendue et réexaminée. On ne veut pas se retrouver dans une situation d'anarchie. Pour aujourd'hui, il faut faire le minimum. On ne réglera pas toute la question. Il faut envoyer une note claire dans les écoles. Je demande à Viateur Viel de nous éclairer sur les effets négatifs de la résolution de mai.
- A. Bérubé : Le CPR peut-il nous ramener cette proposition sous une nouvelle forme en janvier? Entre temps, on peut consulter.
- Villalon : Selon moi, si on renvoie, on revient à l'ancienne condition. Je ne vois pas de problème. Les programmes qui avaient la condition B continueront de l'avoir.
- Président : Est-ce que ça peut se communiquer facilement dans les écoles?
- Viel : Il faut simplifier au maximum. Il faudrait que le Sénat transmette le message qu'il y aura une période de transition pour l'exigence des mathématiques.
- Recteur : Est-ce difficile d'envoyer le message tel que Mme Villalon le décrit?
- R. Landry : On pourrait envoyer aux écoles une liste avec les conditions A et B.
- ° Le proposeur et l'appuyeur, avec l'aide de Paul Lanctôt, modifient la proposition R : 28-SAC-951109. Elle se lira comme suit :

## 25. CONDITIONS D'ADMISSION (suite)

«*Attendu que le Sénat académique veut reconsidérer ses résolutions 33-SAC-950525 et 34-SAC-950525 au sujet des conditions d'admission, il est résolu :*

*Que ces résolutions soient retournées au CPR pour étude et évaluation;*

*Que les conditions d'admission antérieures à ces résolutions demeurent les mêmes.»*

- R. Landry : Dans le cas des programmes d'éducation, on avait fait la tournée des conseillers d'orientation. On avait précisé la date d'entrée en vigueur des conditions. Tout le monde avait été averti. Si c'est déjà écrit dans le Répertoire et que ça reste vrai, je n'ai pas de problème.

Vote sur R28 modifiée

unanime

ADOPTÉE

- Jolicoeur : Ce qui me gêne, c'est qu'on a changé les conditions d'admission, puis on a décidé de revenir en arrière et on changera peut-être encore. On joue au yo-yo. À aucun moment, on n'a dit pourquoi on exigeait cette condition, pour quelle raison on a jugé nécessaire de mettre ce cours obligatoire. Étant donné les implications pour les polyvalentes, il aurait fallu faire cela au point de départ.
- Président : Il reste 28 minutes. Il faut à ce moment-ci décider comment on dispose du reste de l'ordre du jour.
- SG : Le point *Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques* est urgent. Quant au point *Valorisation du corps professoral*, il faudrait le traiter si on veut qu'il soit abordé au Conseil de décembre. Il y aurait également le *Comité sur la promotion de la qualité académique*.
- Sichel : Je demande qu'on passe au Rapport du Comité de sélection des grades.

## 26. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

- Le recteur rappelle la procédure adoptée par le Sénat en cette matière. Il insiste sur la nécessité de la discrétion en attendant que les candidatures retenues soient annoncées officiellement. Il soumet le rapport du Comité et présente brièvement les personnes proposées. Il souligne que le vote se fait par scrutin secret et que chaque candidature, pour être acceptée, doit recueillir au moins les deux tiers des voix. Il attire l'attention sur trois éléments proposés par le Comité : 1) Dans le cadre de la collation des grades en mai, des doctorats honorifiques seraient décernés dans les trois constituantes et le titre de professeure émérite serait décerné durant la cérémonie du CUM. 2) Dans chacune des constituantes du Nord, deux doctorats honorifiques seraient décernés. Sur ce point, on déroge à la pratique de n'en donner qu'un seul, mais les constituantes ont été consultées et elles seraient d'accord, le cas échéant. Il ne s'agit pas de créer un précédent. On ne dit pas que dorénavant, on décernera deux doctorats dans les centres du Nord. En l'occurrence, il y a des circonstances dont on a tenu compte. L'une d'elles est le fait que le CUSLM célébrera le 50<sup>e</sup> anniversaire du Collège Saint-Louis. 3) À l'extérieur des cérémonies de mai, deux doctorats honorifiques supplémentaires seraient décernés au CUM. Cela s'est déjà fait par le passé lorsque de grands personnages tels que M. Boutros-Boutros Ghali ne pouvaient être présents à la collation des grades.
- Lanctôt : Concernant l'équilibre, je remarque que deux candidatures sont en administration publique.
- Recteur : L'une d'elle est pour la cérémonie hors collation.
- Grell : Est-ce que le Comité propose toutes ces personnes également?
- Recteur : Oui, toutes ces personnes sont recommandées par le Comité. Si elles reçoivent assez de votes, elles seront acceptées.
- Grell : J'aimerais savoir qui appuie ces candidatures. On n'est pas censé les connaître.

**26. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)**

- Le recteur nomme les personnes qui ont proposé chacune des candidatures retenues par le Comité.

**Vote sur les candidatures****CUM**

Louis R. Comeau	Doctorat en administration publique
Thérèse Gouin-Décarie	Doctorat en psychologie
Harald Rosenthal	Doctorat en biologie
Claude Savoie	Doctorat en administration des affaires
Lorraine Léger	Professeure émérite en études françaises

**CUS**

Calixte Duguay	Doctorat en musique
Délie Gallien Chiasson	Doctorat en éducation

**CUSLM**

Paul E. Boucher	Doctorat en sciences forestières
Margaret McCain	Doctorat en éducation

**Hors collation**

Jacques-Yves Cousteau	Doctorat ès sciences de l'environnement
Philippe Rossillon	Doctorat en administration publique

Scrutateur et scrutatrice : Paul-Émile Benoit et Marie-Paule Martin.

- Toutes les candidatures ont recueilli au moins deux tiers des voix. Le résultat n'est cependant pas annoncé à l'assemblée, car le dépouillement du scrutin n'est pas terminé au moment où la séance prend fin.

**27. PROCHAINES RÉUNIONS**

- Compte tenu de la résolution adoptée au point 15, les deux prochaines réunions auront lieu par vidéoconférence de 15 h à 18 h. La première se tiendra le 17 janvier 1996 et la suivante, le 21 février.
- Paul Lanctôt demande qu'à la prochaine réunion, on commence par le point *Réforme du Sénat*, qui n'a pu être traité au complet au cours de la présente réunion.

**28. CLÔTURE**

- La séance est levée à 19 h.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire